

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 14.12.2021 A 20H00
à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENTE	Laurent Chatagny
VICE-PRÉSIDENTE	Jérôme Vonlanthen
BUREAU	Helen Bowden Véronique Chavaillaz Christiane Antoniazza Torche Steve Mettraux
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Fabrice Bonvin, Mireille Brasey, Julien Brodard, Sébastien Bugnon, Marina Cheron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Setti Genoud, Jean-Pierre Häni, Bertrand Macheret, Stéphane Mettraux, Valérie Michel Dousse, Luc Overney, Laetitia Perrin, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, Mallory Schnewwly Purdie, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Isabelle Varenne, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
EXCUSÉS	Joanna Bourke Martignoni Olivier Pillonel
TOTAL	47 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 24
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Jean-Daniel Roth, Jean-Marc Sallin
PERSONNES EXTERNES	Willy Boder, Valentin Catillaz, Céline Chatagny, Fabienne Chatagny, Jean-Michel Gendre, Patrick Henchoz
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
ADMINISTRATRICE DES FINANCES	Marie-Noëlle Eggertswyler
SECRETARE	Sylviane Gumy
PRESSE	Stéphanie Buchs, La Liberté

1 ACCUEIL ET BIENVENUE

À 20h00, M. le Président ouvre la séance du Conseil général du 14 décembre 2021.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Cher(ère)s collègues du Conseil général,
Madame la représentante de la presse,
Cher(ère)s citoyens·(ennes) présents·(es) dans la salle,

Au nom du Bureau du Conseil général, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance, et plus particulièrement à Mme Mireille Brasey, nouvelle Conseillère générale assermentée.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqués·(es) par voie électronique le 29 novembre 2021, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 03.12.2021, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

Conformément à la convocation qui vous a été adressée, les documents étaient disponibles sur le site de la commune et, sur demande, en version papier auprès de notre administration communale.

Information pour toutes les personnes présentes dans cette salle : il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf autorisation accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant·(es) sont priés·(es) de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis·(es) et succinct(e)s dans vos interventions. Tous les Conseillers généraux ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Je suppose que c'est bien le cas. Est-ce que quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ?

Cela ne semble pas être le cas.

Lors des votes, je vous demande de bien vouloir lever votre carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs.

La salle a été disposée de manière à respecter les directives sanitaires recommandées. Des masques ainsi que du désinfectant sont à disposition à l'entrée de la salle. Il est interdit de s'asseoir sur les chaises non autorisées ou de les déplacer et les déplacements sont à limiter au maximum.

Je vous rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

Est-ce qu'un·(e) Conseiller·(ère) général se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance ?

Je constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance sur un amendement par exemple, la ou le parlementaire voudra bien se récuser et quitter la salle de manière spontanée.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'administration, Il n'y aura pas de lecture complète des messages.

APPEL NOMINAL

Compte tenu des mesures de lutte contre la pandémie, vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal. Suite au contrôle des scrutateurs, les membres présents ce soir sont au nombre de 47.

Sont excusés pour la séance de ce soir :

- Mme Joanna Bourke Martignoni du groupe Alliance de Neyruz
- M. Olivier Pillonel du groupe Avenir Neyruz.

D'autre part, nous avons reçu hier une lettre de démission d'une Conseillère générale. Je me permets de vous en faire la lecture :

« Monsieur le Syndic,
Monsieur le Président du Conseil général,

J'ai le regret de vous informer de ma décision de cesser toute activité politique à Neyruz et par conséquent de démissionner, à ce jour, du Conseil général et de la Commission susmentionnée.

Pour des raisons déjà invoquées lors d'une discussion avec Monsieur le Syndic, je ne me sens plus motivée à poursuivre ma fonction au sein de la Commission d'entraide et intergénérationnelle et préfère aussi céder ma place au Conseil général.

Je suis désolée pour les désagréments que cela engendre et vous souhaite une bonne continuation dans la poursuite de vos engagements au sein de la commune.

En vous remerciant de prendre acte de ma démission, je vous envoie mes salutations les meilleures. »

Sylvie Holenstein Roulin

Mme Sylvie Holenstein Roulin du Groupe Socialiste Ouverture est ainsi également excusée pour la présente séance. Les formalités en relation avec son remplacement au Conseil général et dans la Commission d'entraide intergénérationnelle seront effectuées tout prochainement par l'administration communale.

Je constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la loi sur les communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de 24.

En terme d'organisation, je me permets de vous préciser encore quelques points :

- Suivant l'avancement de l'ordre du jour, la séance, pourra être suspendue pour décider du bien-fondé d'une séance de relevée qui aurait lieu demain.
- Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, que ce soit pour les élu(e)s du Conseil général, celles et ceux du Conseil communal ou pour le public. Seul est toléré l'enlèvement du masque pour boire et pour parler.
- Avant de toucher les micros, je vous prie de bien vouloir vous désinfecter les mains.
- A la fin de la soirée, veuillez respecter les distances de sécurité.
- Tous les élus disposant de la documentation nécessaire, il n'y aura pas de présentation Powerpoint à l'écran sauf pour la planification financière et le budget.
- Y a-t-il des questions ou remarques sur ces premières informations d'ordre organisationnel ?

Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Conformément à l'article 34 de la loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021
3. Election d'une nouvelle scrutatrice remplaçante du groupe AdN
4. Communications du Bureau du CG
5. Communications du Conseil communal
6. Planifications financières communales 2022-2026
7. Budget 2022
 - 7.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 3.1 du PV de l'Assemblée communale du 09.12.2020)
 - 7.2. Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements
 - 7.3. Investissement : Concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire
 - 7.4. Investissement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire
 - 7.5. Investissement : Achat d'un robot-épareuse pour l'édilité
 - 7.6. Investissement : Réfection d'aménagements routiers divers
 - 7.7. Investissement : Mobilité douce Les Allys et canapé forestier
 - 7.8. Investissement : Réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition
 - 7.9. Investissement : Installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale
 - 7.10. Investissement : Révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à l'approbation des plans
 - 7.11. Investissement : Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage
 - 7.12. Vote final du budget communal de résultats et des investissements
8. Proposition de Monsieur Yann Pillonel : « Plan de relance de la vie villageoise » - décision de transmission au Conseil communal
9. Divers

Y a-t-il des questions ou remarques par rapport à cet ordre du jour ? Je constate que ce n'est pas le cas et que l'assemblée va dès lors pouvoir délibérer et passer au point 2 de l'ordre du jour.

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal?

Comme la parole n'est pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 septembre 2021 lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 septembre 2021.

3 ÉLECTION D'UNE NOUVELLE SCRUTATRICE REMPLAÇANTE DU GROUPE AdN

Suite à la démission de Mme Valérie Michel Dousse du groupe AdN en tant que scrutatrice remplaçante, le groupe AdN propose de nommer Mme Helen Bowden comme scrutatrice remplaçante.

Ce point amène-t-il des questions ou des remarques d'ordre formel par les groupes ou les parlementaires à titre individuel ?

Aucune remarque n'étant soulevée, M. le Président soumet cet objet au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection de Mme Helen Bowden lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'élection de Mme Helen Bowden

En l'absence de Mme Joanna Bourke Martignoni, scrutatrice du groupe AdN, Mme Helen Bowden entre de suite en fonction en tant que membre du Bureau.

4 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CG

- Règlement du Conseil général : Le projet de règlement élaboré par la Commission du règlement du Conseil général est actuellement en consultation auprès du Conseil communal, des groupes et des indépendants avec un délai de réponse au 21 janvier 2022. Pour la suite, une séance est si nécessaire agendée au 25 janvier 2022 pour discuter d'éventuelles modifications à apporter à ce projet de règlement. Les éventuelles remarques sont à communiquer à ladite Commission, par l'intermédiaire des chefs de groupe ou de M. Jean-Pierre Häni qui, dans le cas d'espèce uniquement, a accepté d'être la personne de contact des Indépendants. Ensuite, à fin janvier 2022, notre projet de règlement sera remis au Service des communes pour validation. Dans la mesure du possible, il sera soumis à notre assemblée pour adoption lors de notre séance du Conseil général du 17 mai 2022.
- Plan de la salle : Afin de tenir compte de différentes remarques qui nous ont été formulées, le Bureau du Conseil général modifiera de fois en fois le placement des parlementaires dans la salle, afin de permettre aussi bien aux groupes qu'aux Indépendants un placement varié dans la salle.

- Amendements éventuels sur le budget : Vous avez pu prendre connaissance du processus y relatif sur le site internet de notre commune. Un bref rappel sera effectué tout à l'heure, lors de l'annonce des éventuels amendements.
- Propositions / questions et remarques des parlementaires : Les processus en relation avec le mode de fonctionnement de ces outils démocratiques figurent également sur le site internet de notre commune ; prochainement, des formulaires ad'hoc pour le dépôt de propositions ou de questions seront établis et annexés avec le règlement du Conseil général et seront à disposition des membres du Conseil général.
- Situation actuelle en relation avec les propositions et questions en cours : Des tableaux récapitulatifs sont en cours d'élaboration par le Bureau du Conseil général pour assurer le suivi de ces outils démocratiques ; ils figureront prochainement sur le site internet de notre commune. Les membres du Conseil communal ont répondu à satisfaction aux questions posées lors de notre dernière séance du 28 septembre dernier. A la connaissance du Bureau, aucune question ne demeure ouverte à ce jour.

Au niveau des propositions, celle de M. Philippe Dobler du groupe EcAS intitulée « Baisse du taux fiscal » et celle de Mme Michel Dousse du groupe AdN intitulée « Utilisation des bénéficiaires de la commune » ont été entre-temps retirées par leur auteur(e) auprès du Bureau.

- Depuis notre dernière séance du 28 septembre dernier, une proposition a été soumise par M. Yann Pillonel du groupe AveN au Bureau du Conseil général qui l'a reconnue comme recevable ; elle vous est soumise au point 8 de l'ordre du jour de la présente séance.
- Communication à l'intention des membres du Conseil communal et du Conseil général : Les salutations d'usage ayant été faites en début de séance, je vous propose dès lors d'en simplifier la formulation lorsque vous prendrez la parole, le « Madame, Monsieur » suffira amplement.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Tel n'étant pas le cas, M. le Président clôt la discussion du point 4 et passe au point 5.

5 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président passe la parole à M. le Syndic pour les communications du Conseil communal.

- **M. Jean-Pierre Corpataux** apporte quelques informations de la part du Conseil communal:
 - Administration communale : Suite au processus de recrutement effectué pour remplacer notre Responsable administrative, le Conseil communal a nommé notre nouveau secrétaire communal et responsable administratif. J'ai le plaisir de vous présenter M. Nicolas Wolleb qui est entré en fonction le 01.11.2021. M. Wolleb jouit d'une très grande expérience communale, ayant occupé des postes à responsabilité dans plusieurs communes fribourgeoises. Il connaît très bien les outils informatiques utilisés dans les administrations publiques et possède toutes les qualités pour manager notre administration et gérer les ressources humaines de notre commune. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa tâche.
 - Groupe de travail "GT communication" : Le groupe de travail "GT communication" a soumis ses propositions au Conseil communal pour l'élaboration du nouveau journal d'informations l'Écureuil. Vous avez pu prendre connaissance de cette nouvelle mouture qui a été distribuée fin novembre 2021. La parution du journal de l'Écureuil est prévue en principe 3 fois par année, à fin février, fin juin et fin novembre, après les séances du Conseil général, pour renseigner la population villageoise sur l'activité de la commune et du législatif. Le "GT communication"

travaille maintenant sur le site internet de la commune et va apporter prioritairement des améliorations aux pages en relation avec le Conseil général.

- Compacteurs à ordures et système Gestinergie 4.0 : Le lancement des nouveaux compacteurs nous a donné plusieurs soucis lors de sa mise en service. Nous avons été confrontés à de nombreuses pannes. Nous avons sollicité les entreprises agréées afin de régler la situation qui n'est toujours pas encore optimale. La lenteur constatée du processus de pesage et des dysfonctionnements du système ont été signalés aux entreprises qui recherchent des solutions pour résoudre ces problèmes. Concernant la plateforme Gestinergie, les délais n'ont pas été tenus par l'entreprise mandatée. Le système de paiement sera complètement en service avec toutes les cartes bancaires d'ici janvier 2022. Un nouvel automate a été installé à l'administration communale et les recharges sont possibles à cet endroit avec tous les moyens de paiement. Nous avons également eu plusieurs problèmes avec les nouvelles cartes d'utilisation et avons remonté les problèmes au fournisseur. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension pour les problèmes engendrés par ce nouveau système initié et commandé au tout début de cette année 2021.
- Fusion de Communes du Grand-Fribourg : Comme déjà signalé, le Conseil communal a suivi l'évolution de ce projet en qualité de « Commune observatrice » et a participé à la dernière séance de l'Assemblée constitutive du 25.11.2021. Suite aux résultats du vote consultatif du 26.09.2021 et aux déterminations des diverses Autorités communales concernées, le Comité de pilotage constate que les travaux de l'Assemblée constitutive ne peuvent plus se poursuivre. Dès lors, sur recommandation du Comité de pilotage, l'Assemblée constitutive a pris acte du fait que les résultats du vote et les déterminations des Autorités communales ont pour conséquence que l'Assemblée constitutive n'est plus apte à remplir la mission que la loi lui confie. L'Assemblée a donc désigné des liquidateurs et leur a donné mission de procéder en concertation avec l'Etat, à la dissolution de l'Assemblée constitutive.
- Agglomération de Fribourg : Comme informé lors de la séance du Conseil général du 28.09.2021, Neyruz fait maintenant partie du nouveau périmètre provisoire défini par le Conseil d'Etat. Il s'agit du périmètre fédéral défini pour l'agglomération de Fribourg.
Le Conseil communal a été invité par le Canton à se déterminer s'il souhaitait que Neyruz intègre le périmètre cantonal provisoire dans le but de participer à un projet d'agglomération futur.
Le Conseil communal s'est prononcé favorablement. Nous restons donc dans l'attente des nouvelles de la part du Canton sur la suite donnée à ce projet.

Les communes qui seront comprises dans le périmètre devront ensuite entamer des discussions dans le but de constituer une association de communes qui sera chargée ensuite d'élaborer et de mettre en œuvre les futurs projets d'agglomération (projets liés à : aménagement régional, mobilité, promotion économique, culturelle et touristique).
Il appartiendra ensuite au Conseil général de se déterminer sur les futurs statuts de l'association des communes et sur l'adhésion de Neyruz dans ce projet.
Nous ne manquerons pas de vous renseigner sur l'évolution de ce dossier.
- Plan d'aménagement local PAL de Neyruz : Suite aux démarches et contacts entrepris depuis notre entrée en fonction en avril 2021, nous avons enfin reçu les nouvelles du Canton sur notre PAL. En date du 12 novembre 2021, la DAEC a procédé à la publication dans la Feuille officielle des éléments qu'elle n'entend pas approuver sur notre PAL. Pour rappel, notre PAL devra être mis en conformité avec le Plan Directeur Cantonal. De très nombreux points devront être revus et adaptés. Une demande de prolongation du délai du droit d'être entendu a été formulée par le Conseil communal au nom de la commune. Ce délai a été prolongé au 31 janvier 2022 par la DAEC. Ceci permettra à la Commission PAL et au Conseil communal d'analyser ce dossier avec notre urbaniste et de déposer une détermination écrite à la DAEC. Ensuite, notre PAL pourra être mis à

jour en tenant compte de plusieurs remarques de la DAEC et de certaines formulées par des citoyennes et des citoyens durant le processus de révision. Le PAL suivra ensuite son processus d'approbation avec les modifications décidées et apportées par le Conseil communal. Une demande de crédit est à l'ordre du jour de cette séance du Conseil général pour avancer dans ce dossier prioritaire pour la Commune et des informations suivront.

- Gare CFF de Neyruz : Suite à des rencontres et des contacts avec les CFF, le Conseil communal a obtenu des garanties de la part des CFF sur le maintien de la gare dans notre village. Par contre, pour se mettre en conformité avec le projet WAKO des CFF ainsi qu'avec la loi sur les handicapés, notre halte CFF, qui se trouve dans un virage, sera dans tous les cas déplacée par les CFF. Plusieurs variantes d'implantation sont actuellement à l'étude à l'ouest du village, vers le quartier de la Daille ainsi qu'à l'est vers le parking de la Carrida. Le Conseil communal est en contact avec les CFF pour analyser les possibilités d'implantation projetées. De nouvelles réunions sont prévues en début d'année 2022 avec les CFF et le Canton, notamment la DAEC. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur ce dossier et sur les impacts pour Neyruz.
- Budget 2022, planifications financières et demandes d'investissements : Le Conseil communal a mis les bouchées doubles pour vous présenter le budget 2022, les planifications financières ainsi que plusieurs demandes d'investissements. Tous les messages vous sont parvenus très rapidement et ces différents points vous seront présentés dans le détail lors de cette séance. Permettez-moi néanmoins quelques informations générales au nom du Conseil communal :
 - La planification financière présentée est encore provisoire étant donné que nous n'avons pas encore reçu le retour de l'étude de faisabilité des bâtiments. Les estimations sur les bâtiments seront affinées avec les chiffres ressortant de cette étude. Nous avons toutefois déjà voulu vous la présenter en toute transparence et selon le souhait exprimé par plusieurs d'entre vous lors de la dernière séance du Conseil général. Vous pouvez constater que nous avons listé et chiffré l'ensemble des projets financiers tout en priorisant ceux retenus pour 2022 à 2026. Ceci vous laisse donc un aperçu complet des investissements communaux et des enjeux pour Neyruz.
 - Le budget 2022 laisse apparaître un déficit du compte de résultat de CHF 94'810.00. Malgré qu'il soit déficitaire, ce budget est réaliste et a été établi avec un coefficient d'impôts de 0,81. Le Conseil communal vous propose de reconduire un taux fiscal flottant jusqu'à ce que les taxes communales EP-EU soient fixées avec la nouvelle réglementation qui vous sera soumise dans le courant de l'année 2022. Le nouveau coefficient d'impôts pourra alors être défini pour le budget 2023. Le budget 2022 comprend plusieurs demandes formulées par le Conseil général et qui étaient également prévues par le Conseil communal, comme : soutien accru aux sociétés locales, projets de prévention jeunesse, actions intergénérationnelles, actions pour l'économie locale, actions pour le développement durable, ceci pour n'en citer que quelques exemples. Nous avons été attentifs aux besoins exprimés par plusieurs groupes du Conseil général, en fonction des possibilités financières à notre disposition. Avant d'être mises en œuvre, différentes actions prévues devront évidemment encore faire l'objet d'analyses et de propositions concrètes de la part des Commissions communales à l'attention du Conseil communal. Le budget 2022 prévoit également un renforcement de l'administration communale avec une augmentation de la dotation en personnel afin de mettre à niveau les structures administratives par rapport au développement du village des dernières années, notamment avec la création d'un véritable service technique ainsi qu'avec un réexamen des tâches. Ceci est indispensable pour le bon fonctionnement des activités communales et pour la bonne marche de nos services communaux.

- Le budget des investissements présente un déficit de CHF 6'397'960.00 qui comprend des reports de crédits déjà votés, des intentions ainsi que divers investissements qui vous sont soumis au vote ce soir.
- Les demandes d'investissements qui vous sont présentées au vote de cette séance tiennent compte des urgences, des besoins et des priorités définies. Des investissements sont prévus pour nos infrastructures communales, notamment pour l'école (pavillons scolaires et poursuite de l'étude des bâtiments). Plusieurs crédits ont été souhaités depuis longtemps pour la sécurité des enfants (mobilité douce aux Allys et canapé forestier) et pour aménager des installations pour les personnes à mobilité réduite à la Maison communale. Comme indiqué précédemment, le PAL qui est aussi une urgence prioritaire doit être mis en conformité avec le Plan Directeur Cantonal et nécessite un investissement pour son adaptation. Enfin, les intempéries de 2021 ont mis à mal nos routes, nos chemins et nos installations de loisirs. Nous nous devons de les remettre à niveau au plus vite (il s'agit de crédits pour la réfection d'aménagements routiers et pour le secteur des Simon). Finalement, le crédit pour la route des Simon permettra enfin de terminer ce chantier et celui pour l'achat d'un robot-épareuse est nécessaire pour remplacer l'équipement usagé de notre édilité.

Comme vous pouvez le constater, le Conseil communal n'a pas chômé et les séances de travail ont été très intenses pour permettre de vous présenter des propositions budgétaires et d'investissements répondants en tout point aux besoins actuels et aux objectifs communs.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne suite de séance.

M. le Président remercie M. le Syndic.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- **M. Philippe Dobler, groupe ecAS**, soulève deux questions par rapport à la gare CFF:
 1. Est-ce que les CFF ont indiqué dans quel délai ils allaient prendre une décision concernant l'emplacement définitif de la gare?
 2. Y a-t-il une date fixée concernant les travaux d'aménagement pour la nouvelle halte qui sera choisie?

M. le Président remercie M. Dobler pour son intervention.

La parole est donnée à **M. Axel de Montmollin**, conseiller communal, responsable des affaires territoriales :

- Les CFF souhaitent rencontrer le Conseil communal avec le Canton avant la fin du mois de janvier pour une décision formelle de choix de positionnement de la gare. Dans un courrier reçu des CFF, ceux-ci attendent que l'emplacement soit choisi pour le mois de mai. Quant à la réalisation des travaux, ils sont projetés en 2025-2026 si leur échéancier suit tel qu'il nous l'a été présenté. Comme déjà dit auparavant, il y a 2 garanties pour notre commune: la première c'est que la gare sera maintenue à Neyruz et l'autre c'est que la gare ne sera pas à la place de la gare actuelle. On doit absolument trouver une solution.

M. le Président remercie M. de Montmollin pour sa réponse et demande à M. Dobler s'il est satisfait de la réponse qui lui a été donnée. M. Dobler l'affirme.

Aucune autre remarque n'étant formulée, nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour.

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, conseiller communal, responsable des finances :

- Cette planification est un tableau de bord préavisé par la Commission financière; il s'excuse de ne pas avoir été présent lors de l'élaboration de ces planifications étant donné qu'il était confiné. M. Gendre remercie également M. le Syndic de l'avoir remplacé et Mme Eggertswyler pour son travail conséquent.

On constate dans la planification des investissements des dépenses totales de CHF 34 millions et des produits de CHF 12 millions, ce qui représente une charge pour les cinq prochaines années d'env. CHF 22 millions. Ce qui nous sauvent clairement, ce sont les frais financiers que l'on peut calculer avec des intérêts moyens de 1%. M. Gendre rappelle que ces taux étaient beaucoup plus hauts il y a quelques années. La période est donc propice pour investir. Les taux d'investissements moyens ont également baissé grâce à l'introduction de MCH2. Dans cette planification, on constate que plus de CHF 4 millions ont déjà été votés; il reste CHF 1'265'000.00 à voter ce soir. Il s'agit de la nouvelle halle de gymnastique prévue en 2024 d'un montant de CHF 3 millions, l'adaptation des locaux du périmètre scolaire de l'ordre de CHF 10 millions. Des chiffres doivent encore nous être communiqués suite à cette demande de crédit pour faire ce concours. Au niveau du Sécheron, il y a des investissements de l'ordre CHF 300'000.00, CHF 660'000.00 et CHF 910'000.00. Ces investissements pourront être réalisés pour autant que l'on ait des projets concrets et voir si l'on peut valoriser cette « petite » recette qui s'élève à CHF 6 millions. Concernant la route Onnens-Sud, sa vente avait déjà été décidée en assemblée communale pour un montant de CHF 4'801'800.00. Les PAD et les protocoles d'accord doivent être effectués. Il existe aussi des oppositions liées au PAL et à la zone Village. Il y a aussi une dépense assez conséquente liée à notre participation à la STEP de Villars-sur-Glâne dont le montant s'élève à plus de CHF 4 millions sur 4 ans. Quant aux recettes, elles sont essentiellement dues à des taxes de raccordement. Le Conseil communal espère aussi recevoir des remboursements de la part de Neyergie SA qui appartient à la commune. Il y a également des opérations à effectuer dans le cadre de l'immobilier.

Planification financière du compte de résultats: on constate que les progressions sont assez correctes, mais on devrait augmenter les taxes. Si on baisse le coefficient fiscal, la marge nette d'autofinancement diminuera également. Malgré cela, on arriverait à des résultats assez encourageants, même si on est conscient que l'on devra augmenter l'endettement de la commune. M. Gendre précise que cette planification a été élaborée avec un taux fiscal de 0,81. Au printemps, avec MCH2, on aura une première comptabilisation des comptes 2021 ainsi que des indicateurs financiers qui seront chiffrés. Des discussions auront lieu à ce moment-là avec la Commission financière pour parvenir à faire des synthèses qui seront soumises au Conseil général. Au niveau des charges, on a eu une augmentation des habitants à 2757 au 31.12.2020 d'où une planification à 100% à cette date-là. La prévision du nombre d'habitants pour la planification 2026 est de 2'990. Cette année, l'augmentation des charges liées est très forte avec des considérations personnelles qui concernent l'année 2021 (2 x 5%, de 4% pour 2025 et 4% pour 2026).

M. le Président remercie M. Gendre de ces informations complémentaires.

Préavis de la Commission financière

M. le Président passe la parole à M. Pierre-André Rolle, Président de la Commission financière :

Planifications financières communales 2022-2026

La Commission financière a examiné les planifications financières communales 2022-2026. Au total, le Conseil communal prévoit un montant d'investissements net de CHF 21'648'760.00. Ce montant figure dans la fourchette de la capacité totale d'investissement de la commune, calculée selon les anciennes méthodes propres à MCH1.

Voici les principaux faits marquants de ces planifications :

Objet	Dépenses	Recettes
Site du périmètre scolaire y.c. halle de gymnastique	CHF 13'000'000.00	
Chaufferie	CHF 1'950'000.00	
Vente de terrain Sécheron (2026)		CHF 6'000'000.00
Vente de terrain Onnens Sud (2024)		CHF 4'801'800.00
Coefficient d'impôts appliqué dès 2023 estimé à		0.80
En lien avec EP/EU qui devraient s'autofinancer		
Agrandissement STEP VsG	CHF 4'773'00.00	
Assainissement EU/EC divers secteurs	CHF 669'500.00	

Le montant des investissements est conséquent. L'endettement final et notre capacité d'emprunt seront fortement dépendants des ventes de terrains.

Ces investissements vont impacter les comptes de résultats pour les années à venir avec des pertes annuelles planifiées jusqu'à près de CHF 670'000.00 à l'horizon 2026.

Compte tenu des incertitudes liées aux recettes, la Commission financière attend du Conseil communal qu'il reste vigilant par rapport aux planifications, mais appuie ce dernier dans ses démarches par un préavis positif.

M. le Président remercie M. Rolle pour son rapport et ouvre la discussion sur les planifications financières communales 2022-2026.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- **Mme Valérie Michel Dousse, groupe AdN:** le groupe AdN prend acte de la planification financière. Il est en accord avec le souhait du Conseil communal, mais aussi avec le rapport de la Commission financière d'agir prudemment en ce qui concerne les investissements, et à ce propos, aimerait soulever un point de vigilance en particulier. Au vu de l'inflation qui se dessine au cours des années à venir, les taux d'intérêts seront probablement amenés à augmenter qui impacteront de manière non négligeable les frais financiers en lien avec les crédits et les charges liées relatives aux associations de communes et à tout grand projet.

M. le Président remercie Mme Michel Dousse de son intervention.

Y a-t-il d'autres interventions?

- **M. Jean-Jacques Friboulet, groupe AveN,** apporte une information concernant l'ancienne planification financière, on avait envisagé le fait que l'agrandissement de la STEP soit pris en charge par un endettement autonome de l'aspect. Est-ce que cette hypothèse a été envisagée ou est-ce qu'elle peut être envisagée dans l'avenir?

M. Jean-Noël Gendre lui répond qu'on a fait cette proposition à la commune de Villars-sur-Glâne. Il existe une convention avec cette commune afin de créer une association de communes. Pour plus de précisions à ce sujet, M. Gendre passe la parole à M. Jean-Marc Sallin.

M. Jean-Marc Sallin précise qu'il s'agit d'une STEP intercommunale sans association communale. Lors de la dernière assemblée du comité de direction, il a posé la question concernant cette dette, ceci ne pose pas de problème car on peut la mettre dans les passifs, par contre les actifs ne peuvent pas être actionnés. Cette solution pourrait être possible avec une association intercommunale pour autant que les statuts le prévoient. Notre commune envisage de réintégrer l'association, la question devra être discutée avec une fiduciaire.

M. le Président remercie M. Sallin de son intervention.

M. le Président demande si M. Friboulet est satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal ?
M. Friboulet l'affirme.

Y a-t-il d'autres interventions ?

- **M. Frédéric Pythoud, groupe ecAS**, a pris connaissance de la planification financière 2022-2026. Il tient à féliciter le Conseil communal de son excellent travail car tant les investissements que les résultats sont exhaustifs et précis. M. Pythoud a été satisfait de découvrir dans cette planification financière que quelques postes concernant la mise en séparatif des eaux de Neyruz y étaient intégrés. Il ne peut qu'encourager le Conseil communal à poursuivre cet effort de mise en séparatif de Neyruz. Ce projet est certainement moins motivant à réaliser que la planification d'un nouveau centre communal, mais il est extrêmement utile en cas d'intempéries.

M. le Président remercie M. Pythoud pour ces informations.

- **M. Jean-Noël Gendre** prend acte de cette intervention et remercie M. Pythoud pour ces propos.

Aucune autre remarque n'étant soulevée., nous pouvons passer au point 7 de l'ordre du jour.

7 BUDGET 2022

7.1 Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 3.1 du PV de l'Assemblée communale du 09.12.2020)

M. le Président passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, conseiller communal responsable des finances.

- **M. Jean-Noël Gendre** annonce que le Conseil communal propose de prolonger cette pause fiscale pour l'année 2022. Celle-ci avait déjà été soumise en 2017 alors qu'en 2018, le coefficient était passé de 0,85 à 0,77 pendant 2 ans. En 2019, 2020 et 2021, on a prolongé la pause fiscale à 0,81. En effet, cette pause fiscale est liée aux modifications des règlements sur l'eau potable et l'eau usée avec une adaptation des taxes, ce qui nous permettrait de couvrir entièrement ces charges. Le Conseil communal désire donc reconduire cette pause fiscale à 0,81 pour l'année 2022, ce qui aura comme conséquence un budget de résultats légèrement déficitaire correspondant à un point d'impôt.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ce complément d'informations et donne la parole à M. Béat Galley, membre de la Commission financière, pour le préavis.

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

Le Conseil communal propose de reconduire la pause fiscale pour l'année 2022 à un taux du coefficient à 0,81. A partir du budget 2023, il serait judicieux d'adapter les taxes EP et EU afin que la commune puisse maintenir le coefficient d'impôt à ce taux. Il serait également avisé d'effectuer une réflexion sur le taux bas de la contribution immobilière afin de générer de nouvelles recettes fiscales.

Aspects financiers

Un point d'impôt correspond à un montant d'env. CHF 94'000.00 (base du budget 2022).

La modification du taux de 0,85 à 0,81 génère une diminution des recettes fiscales d'env. CHF 380'000.00. Actuellement, le budget 2022 (calculé avec le coefficient de 0,81) génère un excédent de charges de CHF 94'000.00. Malgré cet excédent de charges, le Conseil Communal prédit un résultat équilibré.

Commentaires et préavis

Le Conseil Communal, lors de sa séance du 3 novembre 2021, a accepté le budget 2022 avec un coefficient d'impôt communal à 0,81. Sur la base des informations disponibles, la Commission financière recommande l'acceptation de cette demande.

Cependant, afin de pouvoir pérenniser un coefficient intéressant pour les contribuables, il serait important d'harmoniser les différents règlements sur les taxes pour trouver de nouvelles ressources financières permettant d'équilibrer les comptes communaux.

M. le Président remercie M. Galley et ouvre la discussion sur le coefficient d'impôt.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- **M. Philippe Dobler, groupe ecAS**, tient à remercier les personnes qui se sont occupées de la logistique concernant la bonne qualité de la sono ce soir; il est très agréable de discuter et d'entendre les différents intervenants de manière correcte.

M. Dobler ajoute que lors de la séance du Conseil général du 28.09.2021, le groupe ecAS avait proposé d'abandonner la pratique du taux flottant et que soit appliqué un taux fiscal allégé qui tenait compte de la bonne situation financière de la commune et cela dès l'année 2022. Suite au message du Conseil communal au Conseil général en vue de cette présente séance, l'ecAS a pris note du fait que le taux d'imposition va être fixé dès le 01.01.2023 dans le cadre de réflexions globales sur l'adaptation de taxes communales notamment les taxes concernant l'EP/EU ainsi que sur le taux de la contribution immobilière. L'ecAS avait donc décidé de ne pas confirmer sa proposition et l'a retirée. L'ecAS soutient la démarche et l'initiative du Conseil communal concernant cette mise à plat des différentes taxes et les différents impôts de la commune. Cela étant, à la lecture du budget 2022 soumis à l'approbation du Conseil général, l'ecAS constate que le Conseil communal propose pour l'année 2022 le maintien du taux d'imposition à 0,81, mais suggère en même temps une augmentation des recettes pour l'élimination des déchets d'env. CHF 100'000.00, ce qui signifie une augmentation des contributions des citoyens de la commune notamment en ce qui concerne la taxe au poids. Il est clair que la commune doit respecter les règles cantonales en matière de financement des taxes de gestion des déchets. Or, en ne prévoyant aucune compensation en faveur des ménages, l'augmentation prévue correspond à une élévation du taux fiscal de 1.0 pour l'année 2022. L'ecAS regrette cette décision du Conseil communal. Cette semaine, la presse locale s'est faite écho d'une commune voisine, Cottens pour ne pas la citer, dont les finances sont saines, qui a décidé de baisser ses impôts. Neyruz a également des finances saines, mais le Conseil communal propose pour 2022 une augmentation des charges sur les citoyens. Il est sûr que comparaison n'est pas raison, mais en la circonstance, le message adressé à la population neyruzienne risque de ne pas être prévisible, ni compréhensible.

M. le Président remercie M. Dobler pour son intervention.

Je passe la parole au Conseil communal pour une information complémentaire.

- **M. Jean-Noël Gendre** précise que l'augmentation de la taxe au poids qui passe de CHF 0.50 à CHF 0.60 correspond à la marge de manoeuvre laissée au Conseil communal. Selon les bases

légales, la taxe incitative, c'est-à-dire la taxe au poids, doit couvrir le 50% des frais d'élimination des ordures ménagères, d'où la raison de cette augmentation à CHF 0.60.

Est-ce que vous êtes satisfait de la réponse qui vous a été apportée par le Conseil communal ?
M. Dobler l'affirme.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et propose de passer au vote.

Vote sur la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022 (personnes physiques et personnes morales)

Celles et ceux qui acceptent la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022, personnes physiques et personnes morales lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 45 Oui et 2 Abstentions la modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022

7.2. Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements

Je passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, conseiller communal, responsable des finances.

- **M. Jean-Noël Gendre** mentionne que l'excédent de charges du compte de résultats s'élève à CHF 94'810.00 ce qui équivaut à un point d'impôts. Vous voyez la comparaison entre le budget 2021 et celui de 2022. Il en découlait dans le budget 2021 un excédent de recettes d'env. CHF 15'000.00 et pour 2022 un excédent de charges de CHF 94'810.00. Si l'on fait une comparaison entre le budget 2021 et le budget 2022, on constate au niveau des charges liées cantonales une augmentation de 6,11%. Par contre, on a plus de 10% d'augmentation au niveau des charges liées intercommunales, ce qui représente une augmentation moyenne des charges liées cantonales et communales de plus 8,24%. L'augmentation de ces charges liées sont essentiellement tributaires du nombre d'habitants; en effet, avec la nouvelle péréquation qui a été introduite il y a plusieurs années, seul le critère du nombre d'habitants est pris en considération pour les charges liées cantonales ainsi que pour les associations intercommunales, avec parfois un 25% correspondant à un nombre d'habitants pondéré par l'indice de potentiel fiscal. Notre commune est bénéficiaire à ce niveau-là, car on a un indice de potentiel fiscal d'env. 94.5. Toutes ces charges sont liées au nombre d'habitants; le nombre d'habitants entre le budget 2021 et celui de 2022 ayant augmenté de 93, ce qui correspond à 3,49%. Il existe aussi une augmentation des dépenses liées de 8.24 %, ce qui représente 5% de plus que l'augmentation qui devrait être normale. Il faut savoir qu'au niveau des dépenses liées, cantonales et intercommunales, il y a eu des correctifs à cause de la nouvelle loi sur la LPP. M. Gendre apporte des explications au niveau des autres dicastères:
 - Administration générale: au niveau du législatif, il y a le compte « autres fonctionnements », y compris la ventilation concernant les heures du secrétariat, d'un montant d'env. CHF 115'000.00.
 - Surveillance du territoire: le montant correspond aux prestations de l'agence de surveillance Phoenix.
 - Participation à ARCOS, Service des curatelles: augmentation de plus de 20% par rapport aux comptes 2020.

- Participation intercommunale CSPi: le montant est quasiment le même que l'année dernière, notre commune collaborant avec les communes d'Avry et de Matran.
- Formation: achats de mobilier pour l'école liés aux classes prévues dans les futurs pavillons scolaires. Les frais de location des piscines sont liés à deux lignes d'eau supplémentaires pour la piscine de Cottens.
- Participation aux dépenses cantonales - primaire: stabilisation des frais.
- Contribution au SLPPi: augmentation de plus de 20%.
- Participation au CO : montant dépassant le million, soit CHF 1'206'450.00, essentiellement dû à la construction de nouveaux locaux.
- Subventions aux placements AES: nouvelle position budgétaire car ces placements n'étaient pas subventionnés jusqu'à maintenant.
- Participation aux institutions spécialisées: il existe 2 positions budgétaires qui concernent ces institutions spécialisées. Avec la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et Canton, le montant est d'env. CHF 763'350.00, et avec l'autre position, on dépasse déjà le million.
- Dons aux sociétés à but culturel: CHF 24'3000.00.
- Dons aux sociétés sportives: CHF 25'060.00 (+ 258%).
- Subside Mouvement Les Ecurieux: CHF 12'000.00 (+ 100%). Comme il n'existe actuellement pas de directives concernant les participations/dons aux sociétés, on a doublé le montant. Ces directives devraient être élaborées prochainement.
- Participation aux homes médicalisés: augmentation due au vieillissement de la population et autres.
- Prévoyance sociale: institutions pour personnes handicapées et inadaptées: CHF 763'350.00 à ajouter à celui concernant la participation aux institutions spécialisées CHF 364'600.00, ce qui représente plus de 1 million.
- Prestations de tiers pour actions socio-éducatives: nouvelle position budgétaire de CHF 40'000.00 relative à une éventuelle future collaboration avec REPER remplaçant l'intervention de la police ou de Phoenix.
- Subventions aux crèches et garderie: CHF 425'000.00 correspondant aux subventions versées aux parents pour la crèche de Neyruz ainsi que pour d'autres crèches aux alentours.
- Subventions pour l'accueil familial de jour: CHF 48'000.00.
- Subventions-dons Crèche Le P'tit Bonheur: CHF 10'000.00. La commune facture au prix coûtant, mais les effets de la pandémie ont diminué les coûts.
- Aide aux commerces – Covid-19: CHF 5'000.00 correspondant à la volonté du Conseil communal de soutenir les petits commerces.
- Actions intergénérationnelles: CHF 5'000.00. Le Conseil communal espère qu'il y aura des projets concrets en cours et le montant pourra être adapté selon les besoins.
- Participation ARCOS – IPSO: CHF 41'5000.00. Il s'agit d'une antenne qui réinsère les personnes difficilement plaçables sur le marché du travail.
- Entretien des routes: montant revu à la baisse concernant des investissements à prévoir en cas d'intempéries ou autres.
- Entretien des sites communaux: entretien du parc du Clédard et des giratoires.
- Achats d'eau: baisse du prix d'achat du m3 d'eau de CHF 1.65 à CHF 1.50, eau fournie par l'AESO, soit un montant de CHF 285'000.00. Il y a également un projet de réaliser des réseaux d'eau plus conséquents en collaboration avec la région de Fribourg.
- Honoraires étude traitement chlorothalonil: dépense liée à de nouvelles exigences relatives à l'installation d'un système pour éliminer le chlorothalonil vers la STAP.
- Taxe au poids : augmentation du prix du kg passant de CHF 0.50 à CHF 0.60 pour ratifier le mode du pollueur/payeur car cette taxe doit couvrir au moins le 50% des frais de l'élimination des ordures.

- Action de soutien à l'économie locale: CHF 2'000.00, montant concernant l'organisation de contacts avec les entreprises locales.
- Honoraires et actions – processus Cité de l'énergie: CHF 31'000.00 divers projets en main de la Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie.
- Traitement du personnel technique: CHF 139'000.00 correspondant en partie à l'engagement d'un nouveau responsable technique.
- Honoraires d'études: CHF 30'000.00: honoraires en relation avec le PAL.
- Honoraires d'avocats et notaires: honoraires sur le droit d'être entendu liés à la révision générale du PAL.
- Commentaires et faits marquants concernant les impôts: ce qui est intéressant c'est la peréquation des communes plus conséquentes telles que Villars-s/Glâne ou Fribourg qui nous versent un certain montant ou des communes ayant de grandes capacités financières comme Granges-Paccot et Givisiez dont le taux d'imposition est relativement bas, mais il est possible que le Conseil d'Etat modifie ces données. Pour notre commune, ce montant a augmenté d'env. CHF 45'000.00 pour 2022.
- Intérêts des dettes: moins CHF 150'000.00.
- Dépenses non spécifiées: c'est une nouvelle position liée au programme MCH2 donnant la liberté au Conseil communal de mettre un montant jusqu'à CHF 50'000.00. Le budget prévu est de moins CHF 20'000.00 pour rester en-dessous des CHF 100'000.00 de l'excédent de charges.
- Total des amortissements: CHF 391'850.00. Un montant de moins CHF 37'500.00 est prévu pour le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif comprenant notamment l'Aigle Noir et l'administration communale.

Au niveau du budget des investissements, il existe un excédent de dépenses de CHF 6'397'960.00 réparti comme suit:

• Investissements déjà votés (soldes) :	CHF	4'914'190.00
• Investissements à l'ordre du jour de ce soir:	CHF	1'265'000.00
• Taxes de raccordements EP & EU:	CHF	-127'000.00
• Subvention cantonale pour pavillons scolaires:	CHF	-4'230.00
• Intentions de dépenses:	CHF	350'000.00

Le total du budget des investissements présenté ce soir s'élève à CHF 1'265'000.00. Ces investissements vous seront présentés objet après objet pour les demandes de crédit.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre, pour ces compléments d'informations. Il passe la parole à M. Sébastien Bugnon, vice-président de la Commission financière, pour le préavis.

Préavis de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises en novembre et décembre 2021 avec des représentant-e-s du Conseil communal et de l'administration communale pour examiner les budgets du compte de résultats et des investissements élaborés par le Conseil communal.

Nous tenons à rappeler que ces budgets 2022 sont établis, comme en 2021, avec le nouveau plan comptable harmonisé MCH2, rendant difficile voire impossible toute comparaison avec les comptes des années précédentes. Les comptes 2021 n'étant pas bouclés, seule une comparaison avec le budget 2021 est possible.

Voici les observations générales sur les budgets 2022 :

Budget du compte de résultats :

- Le budget du compte de résultats 2022 présente un excédent de charges de CHF 94'810.00 pour un total des charges de CHF 11'093'617.00 et un total des revenus de CHF 10'998'807.00.
Le budget a été élaboré avec un coefficient d'impôt communal fixé à 0,81 tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.
- Rentrées fiscales : La Commission financière a pris connaissance des explications sur les prévisions calculées tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts irréguliers. Les calculs tiennent compte de la situation propre à notre commune, de son développement et de la pause fiscale proposée. La fiscalité ordinaire évolue notamment de manière plus soutenue en comparaison des prévisions cantonales due principalement à notre forte augmentation démographique. De manière générale, le Conseil communal applique une approche prudente sur l'estimation des revenus globaux, ceux-ci augmentant de 7.7%.
Par rapport aux budgets 2021, les dépenses augmentent de 8,8% notamment dans les domaines suivants :
 - o Augmentation du personnel administratif (+1.3 EPT)
 - o Dépenses liées qui augmentent de 8,2% pour CHF 450'050.00
 - o Dépenses en faveur de la population neyruzienne (par des subventions diverses) et du développement durable
- Centres d'autofinancement EP/EU (eau potable et eaux usées): En l'état actuel, ces centres d'autofinancement ne sont toujours pas équilibrés au budget sans un prélèvement sur les réserves constituées. La réglementation communale est toujours en cours de révision et le niveau des taxes sera coordonné en temps voulu avec la fixation du coefficient fiscal communal.
- Fait positif, le taux de couverture de la gestion des déchets s'améliore et dépasse les 70% exigés pour s'établir à 86,6%, suite à l'augmentation de la taxe au poids .
- Malgré un résultat négatif dû à l'augmentation des charges, le budget du compte de résultats présenté nous paraît adéquat.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget du compte de résultats 2022 et recommande son approbation.

Budget des investissements

Pour l'année 2022, le Conseil communal présente un programme d'investissements pour un montant total de CHF 6'529'190.00 incluant des investissements déjà votés, des nouvelles demandes de crédit pour CHF 1'265'000.00 et des intentions pour CHF 350'000.00. Les recettes (subventions) s'élèvent à CHF 131'230.00. Ce programme s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets en cours. Pour rappel, les demandes de crédit ainsi que les intentions devront faire l'objet d'acceptations individuelles par le Conseil général sur la base des messages du Conseil communal.

La Commission financière donne un préavis positif sur ce budget d'investissements 2022 qui se solde par un excédent de dépenses de CHF 6'397'960.00 et recommande au Conseil général de l'approuver.

M. le Président remercie M. Bugnon pour son rapport sur le budget communal des investissements.

Avant d'ouvrir la discussion sur ces budgets, M. le Président rappelle le processus qui va être utilisé en relation avec les amendements sur le budget qui figure sur le site internet de notre commune. Il est notamment fait mention des éléments suivants : aucun amendement ne peut être déposé pour les charges liées résultant d'une loi ou une association régionale ou de communes. Avec la nouvelle loi sur les finances communales MCH2, tout amendement impactant sur le résultat doit soit être inférieur à la fortune de la commune, soit être compensé par une recette complémentaire ou une diminution d'une autre charge. Un moratoire ne peut pas être déposé car la comptabilité selon MCH2 est annualisé.

Nous allons donc suivre chronologiquement les numéros de chapitres dans l'ordre tels qu'ils vous ont été présentés et ouvrir la discussion au fur et à mesure.

Nous commençons par le budget communal de résultats.

Chapitre 0 : Administration générale : Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel a des remarques ou des questions ? Tel n'est pas le cas.

Chapitre 1 : Ordre et sécurité publics, défense : Aucune question n'est formulée.

Chapitre 2 : Formation

- **Mme Catherine Züllig, groupe AdN,** prend la parole au nom du groupe AdN: Lors de la séance du Conseil général du 28 septembre dernier, nous avons voté en faveur de l'adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS. Comme le mentionnait le message du Conseil communal, une telle Association vise à favoriser la réalisation d'infrastructures collectives coordonnées pour notre région. Pour aller dans ce sens, le groupe AdN souhaite que la bibliothèque de Neyruz soit renforcée et développée en réseau avec la BRA (Bibliothèque régionale d'Avry) afin de bénéficier de synergies et de développer une complémentarité. De plus, Neyruz a fixé dans ses objectifs prioritaires la promotion active du développement durable que ce soit dans la gestion de ses ressources naturelles, financières, sociales ou culturelles.

M. le Président remercie Mme Züllig pour ces informations.

Il n'y a pas de remarque de la part du Conseil communal.

- **M. Philippe Dobler, ecAS,** demande quelle est la stratégie du Conseil communal concernant la bibliothèque de Neyruz. En effet, on constate depuis quelques années qu'il y a une augmentation régulière des frais de fonctionnement. Cette bibliothèque est prioritairement destinée aux élèves de l'école et le but n'est pas de remettre en question l'existence et le fonctionnement de cette bibliothèque. Cela étant, il est vrai qu'il existe à moins de 2 km à vol d'oiseau une bibliothèque régionale que de nombreux neyruziens fréquentent. La commune de Neyruz finance intégralement la bibliothèque de l'école, et elle participe en plus pour chaque citoyen neyruzien qui va à la bibliothèque de la BRA. Le budget 2022 prévoit une augmentation d'env. 20% des frais de fonctionnement de la bibliothèque de Neyruz. M. Dobler réitère sa question en demandant quelle est la stratégie le Conseil communal concernant ces bibliothèques en incluant celle de la BRA? Doit-on se satisfaire d'une augmentation linéaire des frais d'exploitation de notre bibliothèque? Ne serait-il pas plus raisonnable, cohérent ou rationnel de coopérer de manière plus soutenue avec la BRA. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de prévoir une seule entité ou une société faitière? Est-ce que la BRA est le bon interlocuteur? On aurait à ce moment-là une seule bibliothèque et peut-être que Neyruz pourrait être une antenne de cette BRA. Est-ce que le Conseil communal s'est déjà penché sur cette proposition ou d'autres propositions?

M. le Président remercie M. Dobler pour son intervention.

Mme Katuscia Sansonnens remercie également M. Dobler pour ses questions. Elle apporte des explications concernant l'augmentation des coûts qui s'élève à env. 20%. Si l'on compare les chiffres de 2020 à ceux d'aujourd'hui, il y a une augmentation des postes de l'ordre de 14 à 16%. Concernant le nombre de livres empruntés durant l'année, le nombre de documents empruntés par des adultes, car la bibliothèque n'est plus une bibliothèque scolaire mais une bibliothèque mixte. Cela signifie qu'elle loue des livres pour les enfants de 0-4 ans mis sur le compte d'adultes et également des documents empruntés sur les comptes élèves. Toutes ces positions augmentent de ce fait entre 14 et 17%. A ce jour, il manque uniquement le mois de décembre. L'année prochaine, 2 ouvertures de classes sont prévues, mais la fréquentation serait envisagée toutes les 3 semaines, car sur demande des enseignants et pour des motifs pédagogiques, elles ont

demandé à ce que les élèves de 4 et 5 ans soient séparés durant les visites. Pour exemple, une classe d'école enfantine fait 2 visites. De plus, la bibliothèque est ouverte le samedi durant les vacances scolaires. Il existe également des activités supplémentaires liées aux week-ends ainsi que des activités extrascolaires mises en place. Par ailleurs, la création d'un catalogage en ligne du genre « click and collect » est envisagé. Mais, il manque actuellement de place pour ce type de prestation. Mme Sansonnens ajoute que la bibliothèque rencontre un franc succès avec des demandes en nette augmentation. Il y a aussi un projet appelé « Agenda 2030 ». Ce projet vise à modifier les bibliothèques en lieux culturels; elles ne seraient plus uniquement des endroits où l'on emprunte des livres, ce qui explique une augmentation au budget. Mme Sansonnens estime qu'il ne faut pas négliger la proximité de notre bibliothèque car les élèves peuvent y venir à pied. On avait déjà proposé à l'époque que notre bibliothèque serve d'antenne, de façon à ce que tous les établissements scolaires de proximité puissent venir en train. Le problème était d'un ordre financier. En effet, si l'on additionne les 2 budgets, celui de la BRA et celui de notre bibliothèque, les coûts étaient relativement élevés. L'objectif du Conseil communal est de reprendre contact avec les autres communes de façon à faire des synergies. Mais comme notre bibliothèque scolaire est proche des enfants, il est important de développer notre bibliothèque.

M. le Président remercie Mme Sansonnens pour ces compléments d'informations et demande à M. Dobler s'il est satisfait des réponses apportées. Il l'affirme.

Chapitre 3 : Culture, Sport et Loisirs :

- **Mme Maria Tenze Dafflon, groupe AdN**, prend la parole. Concernant les subsides et dons faits aux sociétés communales, le groupe AdN aimerait soulever l'importance d'établir des directives claires en fonction de la répartition eu égard aux éléments suivants: participation aux structures tel que l'éclairage, soutien aux membres, prise en considération le cas échéant, les cotisations payées par les membres, etc. Ceci permettra de bénéficier d'un cadre sans équivoque pour l'attribution des montants prévus. En ce qui concerne les infrastructures tel que l'éclairage, nous sommes d'avis qu'il est du devoir de la commune de Neyruz, Cité de l'énergie, d'investir à ce niveau.

Mme Katuscia Sansonnens lui répond que la Commission a pris bonne de cette remarque et qu'elle en tiendra compte et comme Mme Tenze Dafflon en fait partie, elle pourra soutenir cette argumentation lors d'une prochaine séance de ladite Commission.

Mme Tenze Dafflon remercie Mme Sansonnens de sa réponse.

- **M. Lionel Gendre, groupe AveN**, présente un amendement concernant les subventions aux sociétés communales :

Cet amendement est déposé par

- Marie-Claude Telley, AveN
- Corinne Vimal, GSO
- Maria Tenze Dafflon, AdN
- Lionel Gendre, AveN

Subvention aux sociétés communales

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers (ères) collègues,

Le groupe parlementaire énuméré ci-dessus a pris connaissance de la proposition de budget prévu pour les sociétés de notre village. Il remercie le Conseil Communal pour l'important soutien accordé, lequel permettra à ces dernières de se développer avec dynamisme, enthousiasme et sérénité.

Afin de commencer la nouvelle législature sur des bases positives et constructives, nous souhaitons l'établissement de critères équitables et transparents en la matière. Fort de ce postulat et tout en

soutenant le mode de calcul retenu, nous souhaitons relever une légère incohérence dans le budget y relatif. En effet, les subventions de toutes les sociétés ont été établies sur la base de ce dernier, sauf une. Concrètement, seul le Mouvement des Ecureuils - puisque c'est de lui qu'il s'agit - se voit attribuer d'une somme qui échappe aux critères de calcul retenus.

Au vu de ce qui précède, nous proposons donc au Conseil Général de renoncer à toute exception au mode de calcul retenu et d'utiliser ce dernier pour l'ensemble des sociétés de notre commune. Cette façon de procéder entraînerait une dépense supplémentaire de CHF 2'620.00 pour l'exercice 2022, soit une augmentation du budget total de la commune de 0.02%.

Il est à souligner que ces montants ne doivent pas être considérés comme étant acquis par les sociétés car il s'agit bien de budgets dont la clé de répartition va être soumise au Conseil communal pour validation afin de définir les montants exacts dont chaque société aura droit.

Nous vous remercions de votre attention.

3 personnes, membres du Mouvement Les Ecureuils, se récusent et quittent la salle :

MM. Robin Pillonel, Pacifique Gendre et Bertrand Macheret.

M. le Président passe la parole au Conseil communal pour une réponse ou une prise de position par rapport au dépôt de cet amendement.

- **Mme Katuscia Sansonnens** répond que le Conseil communal prend acte de cet amendement et passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, responsable des finances.
- **M. Jean-Noël Gendre** avise que la décision appartient au législatif pour toute modification relative au budget. Cependant, il nous manque encore des directives qui doivent être élaborées dans le courant de l'année prochaine. On a doublé les subventions destinées au Mouvement des Ecureuils. Ces critères font partie à son avis des directives émanant du groupe de travail de la Commission durant l'année prochaine. En ce qui concerne le subsidie en faveur des Ecureuils, ce n'est pas le rôle de la commune de se débarrasser des liquidités communales pour verser des montants supplémentaires. M. Gendre ajoute qu'il existe un capital de plus de CHF 40'000.00 dans la caisse des Ecureuils, montant qui peut être mis comme réserve pour 2022. Au final, c'est au Mouvement des Ecureuils à décider de manière totalement libre.

M. le Président remercie M. Gendre pour ces compléments d'informations.

Avant de passer au vote sur cet amendement, M. le Président demande s'il y a d'autres remarques par rapport au chapitre Culture, Sport et Loisirs.

- **Mme Catherine Züllig, groupe AdN**, aimerait avoir des explications plus claires par rapport à la non-existence des directives liées à ces subventions. En effet, on entend dire que la clé de répartition qui se calcule selon le nombre de membres actifs de l'une ou l'autre de ces associations, n'est pas la même. Y a-t-il quand même des directives ou non?

M. le Président remercie Mme Züllig pour sa questions et passe la parole au Conseil communal.

M. Jean-Noël Gendre lui répond que le Conseil communal a voulu dynamiser toutes les sociétés villageoises en augmentant la dotation en subventions et dons. Comme dit précédemment, des directives doivent être élaborées entre les différentes Commissions concernées puis validées par le Conseil communal. Celui-ci s'est basé sur d'anciennes directives qui doivent, en principe, être renouvelées. Les montants inscrits au budget sont des autorisations de dépense et non une obligation à faire valoir en totalité chaque année.

M. le Président remercie M. Gendre pour ses explications et demande à Mme Züllig si elle est satisfaite des réponses apportées. Elle l'affirme.

- **M. Philippe Dobler, groupe ecAS**, demande alors qui est perdant dans cette histoire de subventions et qui bénéficierait du montant de CHF 2'000.00 supplémentaire alloué sous cette rubrique.

M. Lionel Gendre, groupe AveN, signale que le but de cet amendement est de partir sur une équité entre chaque société du village. Avec le calcul actuel, soit CHF 12'000.00 pour le don destiné aux Ecureuils, on n'arrive pas à récupérer le montant de chaque membre comme pour les autres sociétés. Il est clair que le calcul devra être fait par les membres de la Commission et ensuite présenté au Conseil communal pour approbation.

Pour répondre à la question de M. Dobler, M. le Président demande à M. Gendre si ce sont bien les Ecureuils qui sont prétérités par rapport au calcul actuel soumis par le Conseil communal.

M. Gendre l'affirme.

Mme Valérie Michel Dousse, groupe AdN, souhaite avoir des précisions concernant ces subventions: En effet, si elle a bien compris, un calcul a été fait sur la base d'une directive non officielle pour les jeunes de moins de 25 ans; il y aurait donc une inéquité dans ce calcul notamment par rapport au Mouvement des Ecureuils. Elle est assez surprise du calcul effectué, pour allouer de tels montants; en effet, il y a certainement d'autres sociétés culturelles ou sportives qui ont une certaine fortune et pour lesquelles la subvention n'est pas équitable.

M. Jean-Noël Gendre signale que lorsque le Conseil communal a préparé le budget 2022, il a doublé les participations pour les Ecureuils, car l'année 2022 est une année transitoire. Lorsque les Ecureuils ont demandé une subvention à la commune, le Conseil communal a été surpris de constater qu'il existait des liquidités d'une certaine importance alors que le but d'une société lorsqu'elle demande des subventions est de dépenser en pratiquant des activités.

Mme Katuscia Sansonnens ajoute que c'est elle qui a soumis cette proposition de subvention au Conseil communal. En effet, la directive datait de 2012 et avait été modifiée durant ces dix dernières années par « briques et morceaux » en fonction des événements qui ont eu lieu. Mme Sansonnens ne voulait pas qu'il y ait de différence par rapport aux personnes de moins de 25 ans. M. le Président remercie Mme Sansonnens de ces précisions et demande à Mme Michel Dousse si elle est satisfaite des réponses apportée par le Conseil communal ?

Mme Michel Dousse n'a pas clairement compris s'il existe une réelle différence de calcul par rapport à ces subventions.

M. Pierre-André Rolle, groupe AveN, suggère de faire confiance à notre Conseil communal qui a augmenté les subventions allouées aux sociétés ainsi qu'à la Commission des affaires culturelles, sportives et des loisirs en charge de ces dossiers. Je cite l'exemple des jeunes de moins de 25 ans qui font partie des Ecureuils et ensuite on crée des associations de quartiers pour toucher des subventions? Evitons ce genre de procédé.

M. le Président remercie M. Rolle pour sa remarque.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. le Président propose de passer au vote sur cet amendement.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal lèvent la carte verte ;

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement proposé par M. Lionel Gendre lèvent la carte rouge ;

Celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 28 voix la proposition du Conseil communal, contre 13 voix pour l'amendement déposé et 3 abstentions et 3 récusations.

La proposition du Conseil communal est acceptée par 28 voix.

MM. Robin Pillonel, Pacifique Gendre et Bertrand Macheret, les 3 personnes récusées, reviennent dans la salle.

Chapitre 4 : Santé

- **Au nom du groupe AdN, Mme Michel Dousse** tient à remercier le Conseil communal d'avoir budgétisé un montant de CHF 40'000.00. En effet, nous étions intervenus lors de la première séance du Conseil général du 28.09.2021 demandant de réfléchir à un projet avec Fri-Time à mettre en place en collaboration avec REPER concernant les incivilités.

M. le Président remercie Mme Michel Dousse de son intervention.

Chapitre 5 : Prévoyance sociale : Aucune remarque n'est soulevée.

Chapitre 6 : Trafic et télécommunications : Aucune remarque n'est soulevée.

Chapitre 7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- **M. Fabrice Bonvin, groupe AveN** :

Amendement déposé par le groupe AveN relatif à la position no 7690.3132.00 « Honoraires et actions – processus Cité de l'énergie » :

Mesdames, Messieurs,

Le mouvement Avenir Neyruz propose un amendement à la position du budget du compte de résultat numéro 7690.3132.00 intitulé « Honoraire et actions – processus Cité de l'énergie ».

Nous avons pris note qu'un montant de CHF 31'000.00 est prévu pour les honoraires et actions dans le cadre du processus Cité de l'énergie. Derrière cette position du budget se cache un montant de CHF 5'000.00 pour des subventions qui peuvent être accordées aux citoyens de Neyruz. Un des objectifs est de les aider dans leurs projets de transformation énergétique de leurs bâtiments. La Commission de l'Énergie, Environnement et de l'Économie locale (CEEE) est chargée de définir des propositions de subventionnement liées à cette transformation énergétique et de les soumettre au Conseil communal pour approbation. Nous trouvons ce processus sain et remercions le Conseil communal d'avoir introduit au budget 2022 un montant pour cela. Pour Avenir Neyruz, la politique climatique et énergétique est un enjeu prioritaire qui se joue également sur le plan communal.

Afin de pouvoir agir avec des actions ayant de l'impact auprès des citoyens, le montant de CHF 5'000.00 mis à disposition de la Commission de l'Énergie n'est pas suffisant. Le délégué à l'énergie de notre commune a recensé au moins 291 chauffages à mazout pour 650 bâtiments habitables. Tenant compte que 217 chauffages n'ont pas encore pu être identifiés, nous pouvons estimer que près de 50% des chauffages sur notre commune fonctionnent encore au mazout. Les chauffages représentent par ailleurs selon le WWF près de 40% des émissions de CO2 en Suisse.

Le délégué à l'énergie a également recensé 76 installations photovoltaïques sur le territoire communal. Avec ce chiffre, selon les statistiques fédérales, nous utilisons actuellement moins de 7% du potentiel communal.

Vous le constatez, il est grand temps pour notre commune d'accélérer le mouvement de transformation énergétique des bâtiments sur le territoire communal. Un programme de subvention bien élaboré doit servir d'incitation pour les propriétaires.

Le remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sondes géothermiques coûte au propriétaire environ 45'000.00. En déduisant la subvention cantonale et l'abaissement fiscal, le propriétaire débourse environ 30'000.00 net. Un soutien communal de l'ordre de CHF 1'000.00 à

CHF 1'500.00 ainsi qu'un accompagnement des particuliers dans ce processus peuvent représenter un incitatif pour accélérer la décision.

Pour une installation photovoltaïque, un propriétaire de villa va payer environ CHF 10'000.00 pour équiper son toit, subvention fédérale et abaissement fiscal déduits. Une subvention de l'ordre de CHF 500.00 à CHF 800.00 représente un geste déjà apprécié.

D'autres subventions peuvent bien entendu être imaginées, c'est d'ailleurs le cas dans une commune voisine.

Afin de permettre à la Commission de l'Energie, de l'Environnement et de l'Economie locale de proposer un programme et de le mettre en œuvre dès 2022, **nous proposons d'ajouter CHF 35'000.00 à cette position de budget.** Cela porte le montant à disposition pour des soutiens aux citoyens de la commune pour des transformations énergétiques des bâtiments à CHF 40'000.00. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un droit automatique à la dépense puisque le programme doit être présenté et validé par le Conseil communal qui aura ainsi le dernier mot.

Un tel montant permettrait de soutenir par exemple le remplacement d'une trentaine de chauffages à mazout et la réalisation de 20 installations photovoltaïques supplémentaires.

Chers collègues, il est temps de donner un coup d'accélérateur à la transformation énergétique des bâtiments. Au vu de la situation climatique qui se dégrade, il faut agir à tous les niveaux. Le niveau communal, proche des citoyens, doit aussi proposer des incitations pour des projets de réductions des émissions de CO2. Nous vous demandons ainsi de soutenir cet amendement et de donner les moyens nécessaires à la Commission de l'Energie, Environnement et Economie locale dans laquelle nous sommes tous représentés.

Merci pour votre attention.

M. le Président remercie M. Bonvin pour son intervention. La parole est donnée au Conseil communal pour une prise de position en relation avec le dépôt de cet amendement.

- **Mme Maryline Dafflon** apporte une précision par rapport au montant de CHF 31'000.00 mis au budget: en 2020, le montant était de CHF 10'000.00, alors que pour les années 2017-2018-2019, la moyenne était de CHF 30'000.00 à CHF 35'000.00, montants qui ont été fixés ainsi pour rétablir l'équilibre sur les années précédentes. En tant que Présidente de la Commission de l'énergie, Mme Dafflon prend acte de cet amendement.

M. le Président remercie Mme Dafflon pour ces précisions.

M. Philippe Dobler, groupe ecAS, demande si le groupe AveN a prévu de diminuer un autre poste de CHF 35'000.00 pour pouvoir financer cette position.

Avant de passer la parole à M. Fabrice Bonvin, M. le Président lui répond que ce montant peut être pris sur la fortune de la commune, il n'y a pas de compensation obligatoire.

M. Fabrice Bonvin, groupe AveN, ajoute que ça fait une heure qu'on parle de finances saines dans notre commune, il est temps d'investir non pas seulement dans les infrastructures, mais aussi dans l'avenir pour les générations futures qui attendent de notre part un engagement fort pour une politique climatique au niveau de la commune et non pas de la Confédération ou du Canton. Naturellement, il existe des subventions de la part de la Confédération au niveau du photovoltaïque, pour le chauffage au niveau du Canton, mais ces subventions ne sont parfois pas suffisamment incitatives; je pense qu'il est de notre devoir de donner un coup de pouce aux citoyens pour transformer leurs bâtiments. Ce sont des montants modestes si l'on compare avec une commune voisine qui met CHF 35'000.00 pour cette même position. Le groupe AveN demande au Conseil communal d'ajouter CHF 35'000.00, ce qui revient à un montant de CHF 40'000.00 pour notre commune.

M. le Président remercie M. Bonvin pour ce complément d'information.

M. Jean-Pierre Häni, groupe Indépendants, demande si les propriétaires de bâtiments doivent se récuser pour ce vote?

M. le Président lui répond que ce n'est pas nécessaire.

M. Fabrice Bonvin, groupe AveN, tient à préciser qu'ayant personnellement déjà effectué ces travaux de rénovation, il n'est pas intéressé à bénéficier de cette aide communale.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. le Président propose de passer au vote sur cet amendement.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal (CHF 31'000.00) lèvent la carte verte ;
Celles et ceux qui soutiennent l'amendement proposé (augmentation de CHF 31'000.00 à CHF 66'000.00) lèvent la carte rouge ;
Celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 41 voix l'amendement déposé par le groupe AveN contre 5 voix pour la proposition du Conseil communal et 1 abstention.

L'amendement déposé par le groupe AveN concernant l'augmentation du budget de CHF 31'000.00 à CHF 66'000.00 est accepté par 41 voix.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions pour le chapitre „Protection de l'environnement et aménagement du territoire“

- **Au nom du groupe AdN, Mme Marina Cheron**, souhaite faire une remarque sur le point « Traitement du personnel technique ». Le groupe AdN autorise le montant budgétisé. Toutefois, selon les informations transmises au chef de groupe lors d'une séance du Bureau et sur la base de certains retours que nous avons reçus, nous recommandons aux Conseillers communaux en charge du recrutement d'être attentifs au profil choisi afin que celui-ci fasse preuve de compétences techniques proche du terrain et de conduite d'équipe. Ce profil, différent de celui envisagé actuellement, pourrait avoir des conséquences budgétaires. Nous sommes d'avis que pour des besoins bien précis et au vu de la grandeur de notre commune, il serait opportun de pouvoir continuer à faire appel à des mandataires externes ad hoc. Par exemple, le bureau d'assistance au maître de l'ouvrage mandaté par la commune pour le suppléer dans ses fonctions de maître de l'ouvrage .
- **M. le Syndic** lui répond que le Conseil communal prend acte de cette suggestion tout en attirant l'attention du Conseil général que le Conseil communal sera attentif au recrutement. Une esquisse du cahier des charges a déjà été élaboré et une délégation du Conseil communal s'occupera de la sélection du candidat dès le moment où les crédits seront votés par le Conseil général.

M. le Président remercie M. le Syndic de ces informations et demande à Mme Cheron si elle satisfaite de la réponse. Mme Cheron l'affirme.

Chapitre 8 : Economie publique : Aucune remarque n'est soulevée.

Chapitre 9 : Finances et Impôts: Aucune remarque n'est soulevée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et informe que le budget communal de résultats modifié, suite à l'amendement qui vient d'être accepté, sera voté au point 7.12.

S'agissant du budget communal des investissements, je vous rappelle qu'il s'agit essentiellement de reports. D'éventuels amendements pourront être déposés lors des discussions des crédits d'investissements demandés ce soir, c'est-à-dire les points 7.3 à 7.11 de l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des questions ou remarques par rapport à cette manière de procéder ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

7.3. Investissement : Concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire

M. le Président passe la parole à M. François Sprumont, membre de la Commission financière pour le préavis .

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

Lors de sa séance du 28.09.2021, le Conseil général a accepté à l'unanimité un crédit d'étude de CHF 100'000.00 couvrant l'étude de faisabilité et la préparation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement des infrastructures du périmètre scolaire.

Dans la continuité de cette étude dont les résultats seront connus courant janvier-février 2022, et en anticipation de la suite à donner au projet, le Conseil communal demande un crédit de CHF 250'000.00 pour la mise en œuvre proprement dite du concours d'architecture.

L'investissement demandé est donc de CHF 250'000.00 pour lequel découlera une charge annuelle de CHF 27'500.00 prenant un amortissement de CHF 25'000.00 par année sur 10 ans et un intérêt de 1%, soit CHF 2'500.00.

Commentaires et préavis

La présente demande de crédit, déjà annoncée lors de la séance du Conseil général du 28.09.2021, est la seconde étape de l'important projet d'agrandissement des infrastructures du périmètre scolaire. La réalisation du concours d'architecture, tout en respectant les règles des marchés publics, permettra d'affiner les estimations faites dans la planification financière pour la réalisation des nouvelles infrastructures.

Au vu de l'importance de ce projet prioritaire pour la Commune et de la nécessité d'un concours d'architecture pour sa réalisation, la Commission financière, estimant également que cet investissement est supportable pour les finances communales, recommande sans réserve l'acceptation de cette demande.

Financement

Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel investissement sera financé au travers d'un emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

M. le Président remercie M. Sprumont pour son rapport et il passe la parole à Mme Maryline Dafflon, conseillère communale responsable des bâtiments.

- **Mme Maryline Dafflon** apporte quelques précisions concernant cet investissement. Celui-ci a déjà été mentionné dans le message du Conseil communal ainsi que résumé dans le préavis de la Commission financière. Il s'agit de la suite du montant de CHF 100'000.00 qui a été approuvé lors

de la séance du Conseil général du 28.09.2021. Ce montant comprenait l'étude de faisabilité et la préparation du concours d'architecture. Au nom du Conseil communal, Mme Dafflon propose d'approuver ce crédit de CHF 250'000.00 pour la mise en œuvre de ce concours. Il s'agit notamment des honoraires pour les membres du jury professionnel, des frais de géomètre, des prix des concurrents (plus il y a de concurrents, plus il y a de prix à déterminer), des frais de maquette et autres frais comme le vernissage par exemple. Il s'agit de notes de gré à gré car il s'agit de plusieurs objets, « CFC » comme on dit le jargon du bâtiment, et qui est dessous des CHF 150'000.00 pour ce qui est des marchés de service.

M. le Président remercie Mme Maryline Dafflon ouvre la discussion sur le crédit d'investissement « Concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire ».

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Vote sur le concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire

Celles et ceux qui acceptent le Concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 46 Oui contre 1 Abstention le concours d'architecture pour bâtiments du périmètre scolaire

7.4. Investissement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire

Je passe la parole à M. Sébastien Bugnon, vice-président de la Commission financière pour son préavis.

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

La prévision à moyen terme des effectifs scolaires montre une progression d'environ 40 nouveaux élèves d'ici à 2025. Dans la continuité de la solution mise en place en 2020, une solution consistant à créer deux classes supplémentaires au moyen d'un pavillon scolaire est proposée par le Conseil communal

Aspects financiers

Il s'agit d'un investissement de CHF 400'000.00 pour une charge annuelle de CHF 84'000.00 se décomposant en un amortissement annuel sur 5 ans de CHF 80'000.00 et un intérêt de 1% ce qui fait CHF 4'000.00.

Financement

Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

Commentaire et préavis

La Commission financière prend acte du besoin identifié par le Conseil communal d'ouvrir pour l'année scolaire 2022-2023 deux classes supplémentaires. Ceci est une solution provisoire en parallèle à l'étude de faisabilité en cours concernant les bâtiments scolaires. Selon nos discussions avec le Conseil communal, l'investissement présenté serait constitué, sur la base de l'expérience passée, d'un montant de maximum CHF 300'000.00 pour le pavillon à proprement parlé et d'un montant d'environ CHF 100'000.00 pour les travaux. Cet investissement peut également être considéré comme un prolongement du premier projet de pavillons qui avait fait l'objet d'une procédure sur invitation.

L'installation d'un pavillon permettant d'abriter deux classes supplémentaires est adéquate à l'heure actuelle et la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver l'investissement de CHF 400'000.00 pour l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire supplémentaire. Celui-ci entraîne des charges annuelles de CHF 84'000.00.

M. le Président remercie M. Bugnon pour son rapport et passe la parole à Mme Maryline Dafflon.

- **Mme Maryline Dafflon** rappelle qu'en septembre, le Conseil communal avait parlé d'une prévision de 40 nouveaux élèves pour la rentrée scolaire de 2022. Ces deux pavillons scolaires viendraient se rajouter aux deux pavillons déjà en place. Le but est d'avoir des synergies entre les quatre pavillons au niveau des raccordements, de l'électricité et du chauffage. Comme l'a mentionné M. Bugnon, au niveau du gré à gré, il s'agit d'un montant inférieur à CHF 300'000.00. Mme Dafflon propose au nom du Conseil communal d'accepter cet investissement de CHF 400'000.00.

M. le Président remercie Mme Dafflon et ouvre la discussion.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- **M. Martin Renevey, groupe Indépendants**, aimerait savoir pourquoi il n'a pas été possible de mettre ces nouveaux pavillons au-dessus des anciens.

Mme Maryline Dafflon lui répond que cette question a été considérée mais cette superposition de bâtiment a été jugée trop haute. Le but étant de ne pas avoir une tour si haute et désagréable pour les gens habitant aux alentours, notamment la Neyruzienne ainsi que les autres immeubles. Le fait de mettre les pavillons en contrebas permet d'avoir une esthétique qui soit plus agréable pour les élèves tout en sachant que cela ne prend pas trop d'espace par rapport à la place de jeux. Avec le groupe de travail qui a été créé, c'est la solution la plus adéquate qu'on a trouvée en accord avec le Conseil communal.

M. le Président remercie Mme Dafflon pour ces précisions et demande si M. Renevey est satisfait de la réponse. Celui-ci l'affirme.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions ?

- **Mme Michel Dousse, groupe AdN**, tient à relever que beaucoup d'enfants seront tristes de ne plus avoir de tyrolienne étant donné qu'il y aura une file d'attente plus conséquente. D'autre part, comme l'a dit Mme Dafflon, il y aurait 40 nouvelles entrées en automne 2022, alors qu'un grand nombre d'élèves des classes de 8H partira. Est-ce que cet effectif a été décompté des nouvelles entrées?

M. Jean-Daniel Roth lui répond que le nombre de départs des 8H sera compensé par l'arrivée de nouveaux élèves en classe enfantine. On a remarqué que pour les quatre prochaines années, il y aura à chaque fois 40 nouvelles rentrées, ce qui augmentera considérablement les effectifs.

M. le Président remercie M. Roth de ses explications.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote.

Vote sur l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire

Celles et ceux qui acceptent l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire

7.5. Investissement : Achat d'un robot-épareuse pour l'édilité

Je passe la parole à M. Pierre-André Rolle, Président de la Commission financière pour son préavis.

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

L'épareuse actuelle, datant de 1987 doit subir une réparation conséquente. Au vu du risque financier d'investir une somme importante sur une machine de plus de 30 ans et l'éventualité de devoir remplacer le tracteur auquel elle doit être couplée par un autre véhicule dans quelques temps, le Conseil communal propose l'achat d'un robot-épareuse de nouvelle génération, fonctionnant de manière autonome et offrant des capacités plus étendues.

Aspects financiers

Investissement de CHF 50'000.00 pour une charge annuelle CHF 5'500.00 se décomposant par un amortissement de CHF 5'000.00 sur 10 ans et un intérêt de CHF 500.00 au taux de 1%.

Financement

Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

Commentaires et préavis

Selon nos discussions avec le Conseil communal, la Commission financière constate que diverses solutions (location, sous-traitance, épareuse classique) ont été comparées. L'achat du robot-épareuse, y compris d'une remorque pour son transport, étant économiquement justifié et son financement totalement supportable pour la commune, la Commission financière recommande l'acceptation de cette demande.

M. le Président remercie M. Rolle pour son rapport et passe la parole à M. Fabien Mettraux, conseiller communal responsable des routes et édilité.

- **M. Fabien Mettraux** remercie la Commission financière pour son rapport. Il annonce qu'il était important de changer l'épareuse plutôt que de la réparer sachant que certaines pièces ne sont plus livrables et consistent à des modifications sur le châssis. Il précise qu'une épareuse normale avec un modèle présélectionné coûte plus cher. Ce robot-épareuse sera donc plus économique et plus écologique, jusqu'à 2/3 de carburant comparé à un tracteur normal. Il améliore également la sécurité de l'opérateur et du trafic car le tracteur n'est plus sur la chaussée mais sur le talus. Vu

le nombre d'heures de fauche par année relativement bas, les chefs de groupe ont demandé s'il était possible de voir avec les communes avoisinantes en vue d'un achat commun ou d'une location. M. Mettraux les a donc abordés mais aucune n'était intéressée à un achat en commun; par contre, deux communes ont répondu favorablement à une location pour quelques jours durant l'année. En période hivernale, actuellement deux machines sont fonctionnelles pour le déneigement et le robot pourrait être complété par une lame à neige qui permettrait de déneiger tout ce qui concerne l'édilité, l'école, l'administration ainsi que le Clédard et le parc du Clédard pour des mandats qui seront repris durant l'année 2022.

M. le Président remercie M. Fabien Mettraux pour ces informations.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- **Au nom du groupe AdN, Mme Michel Dousse** salue les efforts entrepris dans le but d'un partage intercommunal avec cette machine et de votre réactivité suite à notre séance des chefs de groupe avec le Bureau. Comme au sujet de la bibliothèque, il nous paraît primordial de promouvoir les synergies communales, et ce soir nous demandons au Conseil communal qu'il s'engage à concrétiser les intérêts marqués par les autres communes telles que vous les avez mentionnés. M. le Président remercie Mme Michel Dousse pour son intervention.

M. Fabrice Bonvin, groupe AveN, félicite le Conseil communal d'avoir cherché à réduire les émissions de CO2 en réduisant le carburant utilisé. Existe-t-il une machine fonctionnant à l'électricité? Si oui, avez-vous étudié cette possibilité? Mon message va aussi dans le sens d'envoyer un signal assez clair au Conseil communal pour que dans ce genre d'investissement il pense à l'avenir et à la transition énergétique.

M. Fabien Mettraux a regardé les variantes existantes avec le fournisseur. Malheureusement actuellement, il n'existe pas de modèle électrique. Par contre avec le robot, on passe d'un tracteur avec moteur diesel et 80 CV à un moteur à essence de 25 CV. Il ajoute qu'avec un robot, on passe à deux systèmes de fauche différents : l'éparage pour les talus, la coupe avec cisaillement pour la densification des prairies fleuries ou rudérales; on peut également maintenir la biodiversité car avec ce système de fauche on préserve les espèces et la biodiversité. Tous ces systèmes sont compris dans le budget.

M. le Président remercie M. Fabien Mettraux pour ces informations.

M. le Président demande à M. Bonvin s'il est satisfait de la réponse qui a été apportée. Celui-ci l'affirme.

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion générale et passer au vote.

Vote sur l'achat d'un robot-épareuse pour l'édilité

Celles et ceux qui acceptent l'achat d'un robot-épareuse pour l'édilité lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 45 Oui, 1 Non et 1 Abstention l'achat d'un robot-épareuse pour l'édilité

7.6. Investissement : Réfection d'aménagement routiers divers

Je passe la parole à M. Yann Pillonel, secrétaire de la Commission financière pour son préavis.

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

Les fortes intempéries qui ont frappé notre pays durant l'été n'ont malheureusement pas épargné notre commune. Certains secteurs ont été inondés et des travaux d'urgence ont été réalisés. Ces derniers n'ayant pas suffi à régler la situation, un crédit de CHF 80'000.00 est demandé afin de consolider 4 chemins. Il s'agit du Pré-Aubert, La fin des Més, Pérélon et Entre-Essiva.

Aspects financiers

L'investissement se monte à CHF 80'000.00 pour une charge annuelle CHF 2'800.00 se décomposant en un montant d'amortissement sur 40 ans de CHF 2'000.00 et de CHF 800.00 d'intérêt à 1%.

Financement

Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

Commentaires et préavis

Au vu des dégâts occasionnés, la Commission financière estime que cet investissement est justifié. Au niveau financier, malheureusement les dégâts occasionnés par les pluies de cet été ne rentrent pas dans le champ d'assurances. La commune devra donc prendre ce montant à sa charge. La Commission financière estime cependant que cet investissement sera supportable pour les finances communales et recommande donc l'acceptation de cette demande.

M. le Président remercie M. Pillonel pour son rapport et passe la parole à M Fabien Mettraux, conseiller communal responsable des routes et édilité.

- **M. Fabien Mettraux** remercie la Commission financière pour son rapport. Il avise que cet investissement permettra de remettre en état les chemins, à réaliser certains travaux afin de diriger l'eau pour éviter le même genre de dégâts; il va également permettre un meilleur accès à la mobilité douce, par exemple les chemins seront revêtus de gravier gras, il n'y aura donc plus d'ornières si l'on veut pratiquer le vélo ou se promener avec des poussettes. On va garder au maximum l'aspect naturel. Dans certains secteurs, il y aura uniquement du bétonnage au niveau des banquettes pour diriger l'eau au bord des grilles. On va uniformiser les chemins communaux, c'est-à-dire qu'on va partir sur le même chemin qui a été refait en 2019 au niveau du Bois des Morts.

M. le Président remercie M. Mettraux de ces explications ouvre la discussion sur le crédit d'investissement « Réfection d'aménagement routiers divers ».

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au vote.

Vote sur la réfection d'aménagements routiers divers

Celles et ceux qui acceptent la réfection d'aménagements routiers divers lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix la réfection d'aménagements routiers divers

7.7. Investissement : Mobilité douce Les Allys et canapé forestier

Je passe la parole à M. Pierre-André Rolle, Président de la Commission financière pour son préavis.

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

Le trajet de nos écoliers de l'école vers le canapé forestier par la route d'Onnens doit être sécurisé depuis des années. Diverses variantes ont été étudiées dont l'accès le long de la route d'Onnens, réalisation toutefois dépendante de décisions juridiques et de divers travaux à plus ou moins long terme.

Aspects financiers

Investissement de CHF 80'000.00 pour une charge annuelle CHF 2'800.00 se décomposant de la manière suivante : amortissement sur 40 ans de CHF 2'000.00 annuel, intérêt (1%) : CHF 800.00 annuel.

Financement

Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

Commentaires et préavis

Sur la base des informations disponibles et des discussions avec le Conseil communal, la variante soumise au vote présente plusieurs avantages : réalisable rapidement, investissement probablement bien moindre que l'accès par la route d'Onnens et amélioration du réseau de mobilité douce par la réaffectation du chemin des Allys. La Commission financière recommande l'acceptation de cette demande qui répond à un besoin prioritaire réalisable à un coût supportable pour les finances communales.

M. le Président remercie M. Rolle pour son rapport et passe la parole à M. Fabien Mettraux, conseiller communal responsable des routes et édilité.

- **M. Fabien Mettraux** remercie la Commission financière pour son rapport. C'est un des projets pour lequel j'ai été le plus sollicité depuis la prise de mes fonctions. On a étudié 4 projets: le premier était l'accès par la route d'Onnens, non seulement c'était onéreux mais il aurait fallu planifier et coordonner avec la mise en séparatif. La mise en valeur de la route d'Onnens Sud avec le PAL actuellement bloqué, ont fait que cette réfection n'a pas pu être réalisée dans de brefs délais. La deuxième solution c'était de déplacer le canapé forestier vers les Simon où c'est une zone 30 km/h, mais c'est plus éloigné de l'école donc moins de temps à disposition pour les activités sur place, et comme c'est plus prêt de la zone sportive et festive des Simon, il y a plus de

risques de vandalisme. La troisième solution c'était par la Carrida, c'est-à-dire descendre par le chemin de la Palud pour ensuite remonter sur le Bois des Fantômes. Selon les renseignements donnés, il ne s'agit pas d'un chemin cadastré mais d'un layon d'exploitation forestière pour le débardage du bois et il n'existe pas de fondation sur ce chemin. De plus, le Bois des Fantômes est sous protection des eaux, et tout aménagement ou construction n'est pas autorisé; on pourrait donc uniquement semer de l'herbe et planter des arbres.

M. le Président remercie M. Mettraux pour ces précisions.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- **Au nom du groupe AveN, M. Robin Pillonel** prend la parole: La mobilité douce est un thème qui tient vraiment à coeur au groupe Avenir Neyruz. C'est à ce titre qu'il a étudié très attentivement ce projet. La sécurité des enfants est un principe avec lequel il est exclu de tergiverser tant qu'il s'agit d'un projet censé et répondant aux besoins du village. C'est bel et bien le cas ici, c'est pourquoi Avenir Neyruz soutient ce projet. Ceci d'autant plus que ce nouveau chemin, une fois construit, profitera non seulement aux écoliers, mais également à des promeneurs occasionnels, des marcheurs aguerris, des gens promenant leur chien et même parfois à des jeunes qui rentreraient d'une soirée à Onnens. Pour ces raisons, le groupe Avenir Neyruz vous encourage à accepter la demande de crédit d'investissement « Mobilité douce Les Allys et canapé forestier ».

M. le Président remercie M. Pillonel pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote

Vote sur la mobilité douce Les Allys et canapé forestier

Celles et ceux qui acceptent la mobilité douce Les Allys et canapé forestier lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix la mobilité douce Les Allys et canapé forestier

7.8. Investissement : Réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition

Je passe la parole à M. Pierre-Alain Crausaz, membre de la Commission financière pour son préavis.

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

En 2021, la commune a réalisé des travaux pour la mise en séparatif ainsi que le changement de la conduite d'eau potable sur un tronçon de la route des Simon. Les conduites se trouvant malheureusement sous la route, de nombreux travaux d'aménagement routiers ont déjà été effectués : création d'un coffre de la route, aménagement du trottoir et pose de nouvelles conduites. Pour terminer ce tronçon, il faut un crédit supplémentaire de CHF 50'000.00.

Aspects financiers

Investissement de CHF 50'000, charge annuelle CHF 1'750.00, avec un amortissement de CHF 1'250.00 sur 40 ans à un taux d'intérêt de 1 %, soit CHF 500.00.

Financement

Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

Commentaires et préavis

La Commission financière recommande l'acceptation de cette demande qui répond à une nécessité dont la charge financière est totalement supportable par les finances communales

M. le Président remercie M. Crausaz pour son rapport et passe la parole à M Fabien Mettraux, conseiller communal responsable des routes et édilité.

- **M. Fabien Mettraux** remercie la Commission financière pour son rapport. Cet investissement permet de finir ces travaux qui se trouvent sur la route des Simon et de l'emprunter pour la mise en séparatif. Suite au reprofilage, 2-3 grilles se trouvent sur la bande de roulement. On va donc les mettre en bordure de route pour éviter du bruit et que celles-ci se cassent rapidement. Il y a également des regards à mettre à niveau. Quelques modifications sont aussi prévues au niveau des bordures à la croisée du Centre sportif des Simon.

M. le Président remercie M. Mettraux pour ces précisions.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Ceci n'étant pas le cas, nous passons au vote.

Vote sur la réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition

Celles et ceux qui acceptent la réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix la réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition

7.9. Investissement : Installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale

M. le Président passe la parole à Mme Catherine Züllig, membre de la Commission financière pour son rapport.

Mme Setti Genoud se récusé et quitte la salle.

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

L'accès pour toutes et tous aux infrastructures communales fait partie des priorités de la commune de Neyruz. En collaboration avec la commission d'accessibilité de l'Etat de Fribourg et une personne externe, le Conseil communal de Neyruz est en train de mettre en place les solutions les plus adaptées pour aménager convenablement tous nos bâtiments communaux.

Si la maison communale fait partie du périmètre pris en compte dans l'étude de faisabilité de l'agrandissement du site scolaire, ce bâtiment est protégé et ne fera pas l'objet d'une modification au niveau de sa forme, mais éventuellement au niveau de son utilisation. C'est pourquoi, le Conseil communal propose d'équiper convenablement la maison communale dès à présent avec :

- un monte-escalier à l'intérieur du bâtiment, du rez-de-chaussée au 1er étage
- une main courante le long du chemin entre le parking et l'entrée du bâtiment pour faciliter l'accès au bâtiment.
- la désignation d'une place de parc pour personne à mobilité réduite devant le bâtiment afin accéder directement au bâtiment.

Aspects financiers

Investissement : CHF 25'000.00 avec des charges annuelles de CHF 1'500.00 se décomposant en un amortissement annuel calculé sur 20 ans à CHF 1'250.00 et un intérêt à 1% s'élevant CHF 250.00 par année.

Financement

Comme pour toute nouvelle demande de crédit, ce nouvel investissement sera financé au travers d'un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

Commentaires et préavis

L'accès des personnes à mobilité réduite aux infrastructures communales devant être au cœur de nos préoccupations, il s'agit de mettre en œuvre toutes les adaptations nécessaires pour y parvenir. La Commission financière recommande sans réserve l'acceptation de cette demande dont la charge financière est supportable pour les finances communales.

M. le Président remercie Mme Züllig pour son rapport passe la parole à Mme Maryline Dafflon, conseillère communale responsable des bâtiments.

- **Mme Maryline Dafflon** remercie Mme Züllig et la Commission financière pour ce préavis favorable. Effectivement, c'est une des priorités pour la commune de Neyruz d'avoir un bon accès pour les personnes à mobilité réduite dans tous nos bâtiments communaux. Il s'agit d'un monte-escalier, d'une barrière et d'une désignation de la place de parc. Ce sont les meilleures possibilités que l'on a trouvé dans ce bâtiment qui est effectivement protégé. Cela concerne un budget d'investissement à hauteur de CHF 25'000.00 que le Conseil communal vous propose d'approuver.

M. le Président remercie Mme Maryline Dafflon pour ces informations.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- **M. Pacifique Gendre, groupe AveN:** Le groupe Avenir Neyruz a pris connaissance du contenu du message n°14. La Maison communale est un lieu important de la politique villageoise, et l'intégration de tous les Neyruziens est un point clé de notre programme. Cet aménagement

représente un pas dans la bonne direction. Nous saluons également les démarches entreprises par la commune quant aux bâtiments du centre sportif des Simon et de l'Aigle Noir, mais n'oublions pas que l'accessibilité est un travail à réaliser de manière continue et proactive. C'est pourquoi nous continuerons à soutenir cette cause sur le long terme pour rendre notre village le plus accessible possible aux citoyens à mobilité réduite. Pour toutes ces raisons, le groupe Avenir Neyruz soutient la demande de crédit et le financement de cette installation.

M. le Président remercie M. Gendre pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Vote sur l'installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale

Celles et ceux qui acceptent les installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte par 46 Oui, et 1 récusation les installations pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale

Mme Setti Genoud réintègre la salle.

7.10. Investissement : Révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à l'approbation des plans

Je passe la parole à M. Béat Galley, membre de la Commission financière pour son rapport.

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

Le dernier PAL déposé par la Commune de Neyruz en 2017 est actuellement examiné sous l'angle du Plan Directeur Cantonal (PDCant). Ce nouveau plan directeur, beaucoup plus exigeant que l'ancien nécessite de multiples adaptations, dont certaines majeures, afin que ce plan puisse être validé et accepté par les autorités. Ce crédit va servir à faire aboutir notre révision du PAL et par conséquent, nos autorités vont devoir retravailler les divergences relevées par la DAEC en y apportant les arguments permettant de finaliser cette révision générale. De plus, certains secteurs pour lesquels une nouvelle orientation urbanistique devra être définie devront également être réévalués (zone d'intérêt général Les Simon).

Aspects financiers

Investissement de CHF 150'000.00 avec une charge annuelle de CHF 16'500.00 se décomposant en un amortissement sur 10 ans de CHF 15'000.00 avec un intérêt de 1% de CHF 1'500.00.

Financement

Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ce nouvel achat sera financé au travers d'un emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

Commentaires et préavis

Sur la base des informations disponibles, le crédit sollicité pour la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) fait totalement sens du point de vue opérationnel, la Commission financière recommande l'acceptation de cette demande.

Cependant, nous émettons des réserves sur l'estimation du montant de CHF 150'000.00. En effet, les différents montants estimés dépendront fortement du nombre d'oppositions et de recours éventuels à traiter. La Commission financière ne peut pas objectivement en définir le montant.

Ce crédit vient se greffer au précédent crédit pour le secteur Le Sécheron qui avait déjà été voté.

Enfin, pour ce qui est des deux autres PAD (Centre Village et le Carro), un nouveau crédit devra être sollicité par un nouveau message courant l'année prochaine ou lors du budget 2023.

M. le Président remercie M. Galley pour son rapport et passe la parole à M. Axel de Montmollin, conseiller communal responsable des affaires territoriales.

- **M. Axel de Montmollin** remercie la Commission financière pour son rapport. Il faut mettre tous ces aspects du PAL en lien avec les explications précédemment décrites par M. le Syndic. Ceux-ci concernent aussi la gare et le délai pour rendre les éléments liés au PAL conformes. Comme il vous a été dit, les modifications de mises en conformité avec le nouveau droit cantonal sont importantes. L'encadrement des travaux de la commune se fait par des urbanistes, des juristes, d'autres spécialistes, architectes, etc; c'est une véritable nécessité pour la commune et les citoyens d'avoir cette mise en conformité et d'avoir cet appui extérieur. Je relève que les bureaux mandatés avec lesquels nous travaillons et qui nous appuient dans le cadre du droit d'être entendu nous donnent satisfaction; ils travaillent de manière dynamique et qualitative. Par contre, les coûts sont relativement chers. Nous pouvons dès lors accepter la remarque de la Commission financière disant que le spectre de CHF 150'000.00 est assez aléatoire. Le Conseil communal a essayé d'élaborer le budget le plus réaliste possible. Evidemment, si requis, parce que les procédures sont plus compliquées entre autre sur les aspects juridiques, nous serons obligés de revenir vers vous. M. de Montmollin remercie la Commission financière de cette remarque. Les remarques sont acceptées et nous les considérerons. Au nom du Conseil, M. de Montmollin invite le Conseil général à accepter cet investissement.

M. le Président remercie M. Axel de Montmollin de ces informations et ouvre la discussion.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote.

Vote sur la révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à l'approbation des plans

Celles et ceux qui acceptent la révision générale du Plan d'aménagement Local (PAL, appui et suivi à l'approbation des plans lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix la révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à l'approbation des plans

7.11. Investissement : Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage

Je passe la parole à M. Sprumont, membre de la Commission financière pour son rapport.

Préavis de la Commission financière

Objet soumis

Les épisodes de très fortes précipitations de juin et juillet 2021 ont provoqué d'importants dégâts dans le secteur des Simon avec les inondations des terrains de football, des courts de tennis, entièrement détruits, et de la route de La Bahise.

Afin de se protéger à l'avenir de ces crues et de mettre à niveau le système d'arrosage des installations sportives du secteur, deux crédits, l'un de CHF 120'000.00 pour la réalisation de collecteurs et le second de CHF 60'000.00 pour l'alimentation et l'équipement du réservoir d'arrosage, sont demandés.

Aspects financiers

	Protection	Arrosage	Total
Investissements :	CHF 120'000.00	CHF 60'000.00	CHF 180'000.00
Charge annuelle :	CHF 2'700.00	CHF 1'350.00	CHF 4'050.00
Amortissement (80 ans) :	CHF 1'500.00	CHF 750.00	CHF 2'250.00
Intérêt (1%) :	CHF 1'200.00	CHF 600.00	CHF 1'800.00

Financement

Comme pour toutes nouvelles demandes de crédit, ces nouveaux investissements seront financés au travers d'un emprunt à moins que l'analyse de la situation ponctuelle des liquidités de la commune permette un financement direct. Les demandes d'emprunt seront toutefois regroupées.

Commentaires et préavis

Au vu des dégâts occasionnés dans un secteur important pour la vie associative et sociale de la Commune, et de la cohérence des travaux envisagés pour éviter que cela ne se reproduise, tout en améliorant les infrastructures des Simon, la Commission financière estime que ces investissements sont justifiés.

Ainsi, ces investissements étant supportables pour les finances communales, la Commission financière recommande sans réserve l'acceptation de ces demandes de crédit.

M. le Président remercie M. Sprumont pour son rapport et passe la parole à M. Jean-Marc Sallin, conseiller communal responsable des eaux et routes cantonales.

- **M. Jean-Marc Sallin** remercie la Commission financière pour son préavis positif. La cause des problèmes étant documentée dans le message, mon intervention va se limiter à vous préciser les mesures envisagées, bien qu'à ce stade, elles ne soient pas complètement détaillées.

Protection contre les crues: un contrôle par caméra permettra de vérifier l'état des collecteurs et les curer au besoin, surtout en ce qui concerne les collecteurs principaux de drainage qui ont été faits dans les années 1940, lors de la dernière guerre.

Réalisation d'un caniveau: ce caniveau se situe sur la place entre les courts de tennis et le bâtiment des Simon, il devra collecter les eaux de surface Est-Ouest en suivant l'ancien lit du ruisseau « Lienar ». Il s'agira probablement d'un caniveau préfabriqué en béton rectangulaire qui devra absorber un débit de l'ordre de 1 m³/seconde pour ces épisodes de crues. Ensuite, pour le

franchissement de la route de la Bahise, un collecteur voire un passage à gué sera mis en place avec éventuellement un caillebotis.

Concernant le chemin vicinal qui va en direction de la route des Simon vers les terrains de football de Cottens, il s'agira de poser un collecteur d'eau claire qui permettra d'évacuer le bassin de rétention naturelle qui restera mais qu'on aimerait pouvoir vidanger après utilisation. Les divers, imprévus et honoraires représentent donc le montant de CHF 120'000.00 pour la question de la protection contre les crues.

Eau d'arrosage : l'alimentation en eau du réservoir d'arrosage existant comprend l'installation d'une pompe immergée qui sera installée dans un tube de forage existant qui avait été réalisée durant la campagne de recherche d'eau en 2020 en lisière de la forêt. La pose d'une conduite PE conduira cette eau jusqu'au réservoir existant. La pompe de forage sera commandée par un dispositif de flotteur dans le réservoir existant.

Pompe du réservoir proprement dit : cette pompe existante posée en 1996 a du être changée du fait de sa pression insuffisante avec le système d'arrosage par buse automatique. Le Tennis-Club a fait l'avance de frais comme pour le raccordement électrique. Idéalement, il s'agira encore de remplacer la conduite sanitaire entre le réservoir et le chaudron de mise en pression afin d'avoir une pression optimale, ce qui représente une augmentation d'1/4 de pouce du diamètre du tuyau. Le prix de la pompe s'élève à CHF 8'100.00, l'électrification à CHF 1'500.00 et la question du sanitaire à CHF 3'400.00. Ensuite, il y a Divers et imprévus, les honoraires et la TVA, représentant le montant de CHF 60'000.00.

M. le Président remercie à M. Jean-Marc Sallin pour ces explications.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote.

Vote sur le Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage

Celles et ceux qui acceptent l'investissement Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix l'investissement Secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage

7.12. Vote final du budget communal de résultats et des investissements

Suite à l'amendement qui a été accepté par notre assemblée, le budget communal de résultats qui vous est soumis dégage un excédent de charges de CHF 129'810.00

Vote final

Budget communal de résultats :

Celles et ceux qui acceptent le budget communal de résultats lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge, abstention avec la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix , le nouveau budget communal de résultats en tenant compte de l'amendement

Vote final

Les investissements proposés par le Conseil communal ayant tous été acceptés, je soumetts au vote le budget communal des investissements qui vous a été présenté, dégageant un excédent de charges de CH 6'397'960.00.

Celles et ceux qui acceptent le budget communal des investissements lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix le budget communal des investissements

8 Proposition de M. Yann Pillonel : « Plan de relance de la vie villageoise » - décision de transmission au Conseil communal

Le Bureau du Conseil général a déclaré recevable quant à sa qualification formelle la proposition de M. Yann Pillonel. Le Bureau a par conséquent émis un préavis favorable pour la transmission de la proposition au Conseil communal.

Je passe maintenant la parole à l'auteur de la proposition.

➤ **M. Yann Pillonel, groupe AveN**, présente sa proposition :

Le constat est alarmant. Les sociétés peinent à recruter des nouveaux membres. Moins de membres c'est moins d'activités organisées. Moins d'activités organisées, c'est moins de manifestations publiques, moins de manifestations publiques c'est moins d'espace pour que la cohésion sociale s'établisse. Vous l'aurez compris, il y a urgence et nous devons AGIR.

Cette proposition vise à mandater le Conseil communal d'établir des mesures afin de revitaliser la vie villageoise.

Étant parfaitement conscient de la nécessité d'être pragmatique, particulièrement en ce début de législature, je préconise des mesures peu coûteuses, rapides, et concrètes.

Peu coûteuses : car les priorités en matière d'investissement sont définies et notre marge de manœuvre est limitée.

Rapides : car plus on attend, plus il sera difficile d'inverser la tendance, surtout si les mesures sanitaires perdurent.

Concrètes : car par le passé, plusieurs fois on a prétendu vouloir faire quelque chose sur ce plan-là mais au final rien n'a été entrepris.

Je vois deux avantages majeurs à mettre sur papier un tel plan. Le premier, c'est bien évidemment le fait de garder une vie culturelle et associative riche, le deuxième, c'est l'intégration des nouveaux arrivants à Neyruz.

Je fais entièrement confiance à la Conseillère communale, ainsi qu'à la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs (CSL). Par ce projet, je souhaitais donner une impulsion. Et je

vous encourage, chers Collègues, Conseillères et Conseillers généraux, par votre vote à montrer notre soutien aux sociétés locales, à l'intergénérationnel et à la vie villageoise.

M. le Président remercie M. Pillonel pour son intervention ; il ouvre la discussion générale sur cette proposition déposée et sur la décision de transmission au Conseil communal.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

- **M. Frédéric Pythoud, groupe ecAS**, soutient l'initiative de revitaliser les sociétés du village car c'est un élément très important du tissu social de notre village. Ceci dit, j'ai l'impression que la proposition formulée en tant que telle, est d'une part couverte par la mission de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs, et d'autre part, j'estime que le Conseil communal n'a pas pour mission forcément de s'engager personnellement dans la relance mais plutôt de créer des conditions-cadres pour cette relance, ce qu'il a déjà fait comme le montrent les investissements qui ont été proposés.

M. le Président remercie M. Pythoud de son information.

M. Yann Pillonel, groupe AveN, répond à M. Pythoud concernant son intervention. Effectivement, il est convenu dans les attributions de la Commission susmentionnée d'intervenir à ce niveau-là. Il souhaite donner une impulsion supplémentaire concernant le projet qui avait été soumis lors de la précédente séance du Conseil général. Le fait de soutenir les sociétés locales se trouve, sauf erreur, en 3ème position dans le dicastère des sociétés. Sa proposition est surtout destinée à prioriser ces sociétés en présentant un projet concret maintenant.

M. le Président remercie M. Pillonel pour sa remarque

La parole n'étant plus demandée, M. le Président suggère de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par M. Yann Pillonel «Plan de relance de la vie villageoise», lèvent la carte verte, contre épreuve avec la carte rouge et abstention avec la carte jaune.

Au vote, le Conseil général accepte par 36 Oui, 3 Non et 8 Abstentions, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par M. Yann Pillonel « Plan de relance de la vie villageoise »

9. DIVERS

Avant de débiter les Divers du Conseil général, dans la mesure du possible et afin de faciliter le bon déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général avait émis dans sa convocation le souhait que les chefs de groupes et les Conseillers généraux désirant aborder un point dans les Divers les communiquent à l'avance. Il ne s'agissait-là naturellement que d'un souhait du Bureau pour faciliter l'organisation de cette séance du Conseil général, et l'objectif n'est bien entendu en aucun cas de limiter les droits d'intervention des parlementaires. Ainsi, même si elles n'ont pas été préalablement communiquées au Bureau du Conseil général, toute question ou interpellation est possible de la part d'un parlementaire.

Je vous rappelle que le Conseil communal répondra aux questions de suite ou lors de la prochaine séance. S'il y a lieu de donner suite à une proposition, elle sera transmise au Conseil communal qui se déterminera à son sujet et la soumettra au Conseil général, pour décision, dans le délai d'une année.

Pour la suite des Divers, je prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit en premier lieu les propositions, puis les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITIONS

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite transmettre une proposition ?

La parole est donnée à **M. Martin Renevey, groupe Indépendants**, qui nous a fait part d'une proposition :

Proposition des élus de la liste « Indépendants »

Par la présente intervention, nous demandons au Conseil communal d'entreprendre les démarches auprès des Services compétents visant à limiter la vitesse à 30 km/h sur la route cantonale, entre le giratoire de La Chaumière et celui de la sortie du village en direction de Cottens.

Les raisons qui nous incitent à faire cette proposition sont les suivantes :

1. La sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Plusieurs secteurs du trottoir situé entre les 2 giratoires cités sont très étroits, longés qu'ils sont par des bâtiments, des barrières et autres ouvrages privés ou publics. La densité du trafic routier est très élevée aux heures où plusieurs dizaines d'écoliers cheminent sur le trottoir.

2. La qualité de vie des bordiers de la route cantonale.

Je cite ici les paroles d'habitants résidants sur le secteur en question : « Le bruit généré par le trafic routier est devenu insupportable. En été, période où nous aimerions beaucoup vivre à l'extérieur, nous partons à la recherche d'un endroit tranquille pour nous ressourcer loin de ces nuisances infernales ».

La sécurité des écoliers et la qualité de vie des habitants de Neyruz nous tiennent à cœur. Une limitation de vitesse à 30 km/h améliore ces 2 éléments. Elle ne coûte pas cher et elle peut être mise en place facilement une fois le feu vert des services compétents obtenu.

Jean-Pierre Häni et Martin Renevey

M. le Président remercie M. Renevey pour sa proposition et prend acte de son dépôt. Cette proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Y a-t-il d'autres propositions ?

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion sur ce sujet et passe aux questions.

QUESTIONS

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel a une question à formuler?

- **Mme Valérie Michel Dousse, groupe AdN**, aimerait savoir ce que deviennent les forages ayant été effectués en son temps par manque d'eau dans le secteur des Simon.

M. Jean-Marc Sallin lui répond qu'effectivement une campagne d'eau avait été investiguée en 2019-2020 dirigée par M. Mandia. Lorsqu'il a pris ses fonctions, la première chose que M. Sallin a demandé était un rapport final qu'il a reçu dernièrement. Il existe un potentiel relativement intéressant aux Simon. Parallèlement, une étude avait été faite dans le secteur de la Râpe ; à cet endroit, 3 forages avaient été effectués dans les années 1989 avec le bureau Geolina. Lors du 1^{er} forage, des débits importants ont été confortés de l'ordre de 160 l/min. Par contre aux Simon, il existe plusieurs forages représentant un total de 250 litres d'eau mais qui se répartissent sur 9 forages. Si on devait poursuivre dans la recherche d'eau, M. Sallin privilégierait le secteur de la Râpe, ce d'autant plus qu'on est tout près de la station de pompage existante et celle-ci pourrait être renforcée pour ces débits supplémentaires.

M. le Président remercie M. Sallin de ces explications et demande à Mme Michel Dousse si elle est satisfaite de cette réponse. Elle l'affirme.

- **M. François Rossier, groupe GSO**, signale que dans le dernier PV, accepté en début de séance, cette phrase a retenu son attention: « Les appartements protégés seront évalués dans le concept Senior+ ». Pourtant, aucun investissement ne figure dans la planification financière communale 2022-2026 qui nous a été présentée.

Surprenant, car le Groupe Socialiste et Ouverture, comme d'autres groupes, ont en effet mis cette thématique dans leur programme de législature.

Les seniors du village ont déjà été ignorés lors de la dernière législature et le Conseil communal a rappelé que la période était propice aux investissements.

Quels donc les projets d'appartements protégés que le Conseil communal, respectivement la Commission d'entraide intergénérationnelle, entend développer dans les prochains mois?

Mme Murielle Roos Bovey prend acte de sa question et lui répond que la Commission d'entraide intergénérationnelle est en train de se pencher sur l'établissement d'un concept Senior+ dont l'étude d'appartements protégés. Ce concept sera, d'ici la fin de l'année, soumis au Conseil communal afin que la réalisation de ces appartements protégés se concrétise dans un proche avenir.

M. le Président remercie Mme Roos Bovey de ces explications et demande à M. Rossier s'il est satisfait de cette réponse. Il l'affirme.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

REMARQUES - COMMENTAIRES

Est-ce qu'un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un commentaire ?

- **Mme Setti Genoud, groupe GSO**, tient à remercier le Conseil communal pour leur prise de conscience concernant les accessibilités aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'à leur réactivité et leur concrétisation de ce genre de projet.
- **M. le Syndic** souhaite adresser, au nom du Conseil communal, plusieurs remerciements, suite à cette séance « marathon » de ce soir et suite à toutes vos décisions :
- A la Commission financière pour l'excellente collaboration lors des réunions sur la planification financière, les budgets et les crédits d'investissements ainsi que pour toutes ses questions pertinentes et les échanges qui ont suivi.
 - Au Bureau du Conseil général pour l'excellent état d'esprit de coordination et de collaboration qui règne avec le Conseil communal. Merci aussi pour l'envoi, pour analyse et détermination, du projet de règlement du Conseil général. Merci et bravo à vous, Bureau du Conseil général, pour tout le travail accompli depuis le début de vos activités au sein du Conseil général.
 - J'adresse également un immense merci aux membres de toutes les Commissions communales ainsi qu'au personnel communal pour le travail réalisé durant cette année 2021 qui était extrêmement très chargée. Un merci particulier aussi à tous mes collègues du Conseil communal pour leur immense travail.
 - Enfin, à vous, chers membres du Conseil général, je vous remercie également très sincèrement pour la confiance témoignée au Conseil communal, pour toutes vos décisions, propositions et suggestions ainsi que pour votre engagement pour Neyruz.
 - Au nom du Conseil communal, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2022. Prenez soin de vous et profitez de vos familles durant cette petite pause de fin d'année bien méritée.

- **Mme Maryline Dafflon** signale qu'au fond de la salle, il y a de jolies maquettes réalisées par les élèves de 5H, 6H, 7H et 8H qui ont pour thème « école idéale ». Ce sont des ateliers qui se sont déroulés dans le cadre du projet pilote financé par l'Etat de Fribourg, Bio-Eco, au sujet de l'adaptation climatique dans les écoles. Ces deux ateliers ont eu lieu le 13.12.2021 dans cette salle. Les enseignants ainsi que la Direction de l'école ont été impliqués. Le responsable de la formation, M. Jean-Daniel Roth et moi-même aussi. Elle invite les personnes présentes à regarder ces maquettes qui seront exposées jusqu'au début janvier. Le but de ces maquettes est que les bonnes idées soient intégrées dans le cahier des charges pour l'organisation du concours qui aura lieu au printemps 2022.

M. le Président demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à bureau cg@neyruz.ch.

Enfin, avant de terminer cette séance, M. le Président souhaite, personnellement et au nom du Bureau, transmettre ses vifs remerciements au Conseil communal. Comme l'a dit M. Syndic, nous avons eu une séance « marathon » mais qui était ambitieuse ; il n'y aura donc pas de séance de relevée demain et ceci en grande partie grâce au travail effectué par le Conseil communal. Les messages ont été délivrés d'une manière claire, précise et avec de l'avance sur le programme qui avait été établi, ce qui a facilité le travail du Conseil général.

Il est 23h25 et M. le Président lève la séance du Conseil général du 14 décembre 2021. Il remercie les personnes présentes de leur attention et leur souhaite une belle fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président du Bureau du Conseil général :

La secrétaire :

Laurent Chatagny

Sylviane Gumy